



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

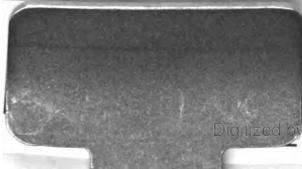
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Ami ~~for~~ 10101. G



WEEK GENT



Digitized by



NOTICE

sur

LE BARON WERNER-JOSEPH DE LAMBERTS-CORTENBACH,

Gouverneur du Limbourg et de la Flandre orientale;

PAR J.-J. THONISSEN,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE
DE BELGIQUE.

(Extrait de *la Belgique*.)



BRUXELLES,
BUREAUX DE LA REVUE *LA BELGIQUE*,
Rue des Boiteux, 13.

1859

NOTICE

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF

THE ESTATE OF

OF

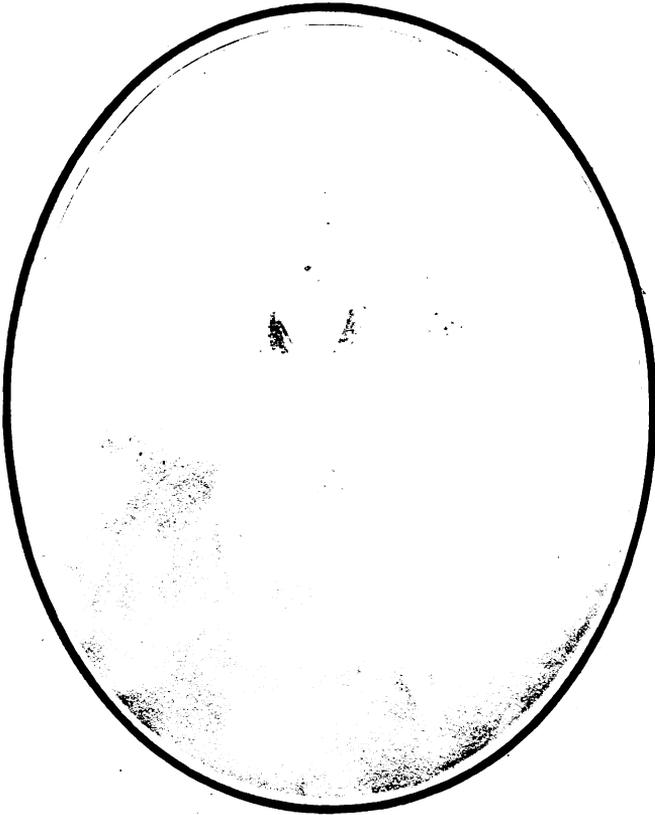
IN THE COUNTY OF

OF

BY

AND

OF



NOTICE

SUR

LE BARON WERNER-JOSEPH DE LAMBERTS-CORTENBACH,

Gouverneur du Limbourg et de la Flandre orientale;

PAR J.-J. THONISSEN,

**PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE
DE BELGIQUE.**

(Extrait de la Belgique.)

BRUXELLES,
BUREAUX DE LA REVUE LA BELGIQUE,
Rue des Boîteux, 13.

1859

IMPRIMERIE DE J. DELIEVRE. — BRUXELLES.

NOTICE

SUR

LE BARON WERNER-JOSEPH DE LAMBERTS-CORTENBACH,

Gouverneur du Limbourg et de la Flandre orientale.

Le nom du baron Werner-Joseph de Lamberts doit être conservé dans les annales de la Belgique. Dévouement absolu aux intérêts du pays, pratique loyale de nos libres institutions, courage à l'abri de toutes les atteintes, services immenses rendus à la patrie, noblesse de l'âme et du cœur unie à la noblesse de la race : que faut-il de plus pour mériter de vivre dans la mémoire de ses concitoyens ? On peut dire de lui ce que Saint-Simon disait du duc de Coislin : « Il était l'honneur, la vertu, la probité et le courage » mêmes. »

Il naquit au château de Crèveœur, le 1^{er} août 1775. Son père était le baron George-Xavier de Lamberts-Cortenbach, pair du comté de Namur, seigneur des Hauts-Bans de Herve, de Charneux, de Thimister, de Chêneux et de Bergilez. Sa mère portait le titre de baronne de Veyder et de Malsberg (1).

A l'exemple de ses ancêtres, Werner de Lamberts débuta dans la vie active par la carrière des armes. Dans les derniers mois de la révolution brabançonne, à la fin de 1790, il était porte-drapeau du régiment de Namur, commandé par le baron de Veyder, son oncle maternel. L'année suivante, après la chute du gouvernement des Etats et la restauration de Léopold II, il prit du service dans l'armée du prince Maximilien de Bavière. Son brevet de sous-lieutenant porte la date du 7 novembre 1791.

(1) Voy., à la suite de la Notice, une note détaillée sur la famille des barons de Lamberts.

Après quelques années d'absence, croyant sa patrie irrévocablement réunie à la France, il quitta l'Allemagne, entra comme volontaire dans la *Légion des Francs du Nord* et fit, avec l'armée gallo-batave, les campagnes de 1800 et de 1801. Soldat le 2 juin 1800, brigadier le 11 du même mois, maréchal des logis le 4 juillet, sous-lieutenant le 28 août, il obtint l'épaulette de lieutenant le 23 mars de l'année suivante. La légion ayant été licenciée le 1^{er} août 1801, il rentra dans sa famille et refusa les offres qui lui furent faites par le gouvernement consulaire. Ses principes sévères et ses traditions de famille pouvaient difficilement se concilier avec les idées et les mœurs qui régnaient dans l'armée républicaine (1).

Sous le gouvernement des Pays-Bas, nous le trouvons successivement conseiller communal de Saint-Trond et député de l'ordre équestre aux Etats provinciaux du Limbourg. Dans cette dernière assemblée, où il eut pour collègue le futur Régent du royaume, il se distingua constamment par la vigueur de son patriotisme, par la force de ses convictions, et surtout par son infatigable persévérance à revendiquer toutes les libertés religieuses et politiques dont le germe était déposé dans la *Loi fondamentale* de 1815. Quelques années plus tard, lorsque l'opposition compta ses forces et organisa ce mémorable pétitionnement général d'où devait sortir l'affranchissement du pays, il fut l'un des premiers à régulariser la résistance et à recueillir des signatures. Il avait loyalement adhéré à l'Union des catholiques et des libéraux conclue en 1828 (2).

Après la révolution de Septembre, le nom du baron de Lamberts

(1) Nous avons sous les yeux un état de service du baron de Lamberts, délivré à Paris le 4 septembre 1837.

(2) Le livre de M. Ad. Bartels intitulé *Documents historiques sur la Révolution belge* renferme un chapitre consacré aux délibérations des Etats provinciaux dans les dernières années du gouvernement des Pays-Bas. Le nom du baron de Lamberts y est plus d'une fois cité avec éloge. Nous nous bornons à transcrire le passage suivant : « Les honneurs de la session du Limbourg (1829) furent pour le baron Werner de Lamberts-Cortenbach. Dans une motion des plus radicales en faveur de la liberté d'enseignement, il s'attacha surtout à prouver que le soin laissé au gouvernement de diriger l'éducation de la jeunesse entraînait l'abolition des articles du Code qui attribuent aux parents la responsabilité des actions de leurs enfants mineurs. Mais il ne s'agissait pas de raisons, bonnes ou mauvaises, par le temps qui courait. La motion de M. de Lamberts fut rejetée par 34 voix contre 18. Il protesta ensuite contre le vote des subsides avant le redressement des griefs et motiva sa protestation par une déclaration publique. »

était trop populaire pour ne pas attirer l'attention du pouvoir nouveau. Un décret du gouvernement provisoire du 29 décembre 1830 confia au courageux député du Limbourg les fonctions de gouverneur de la Flandre orientale.

C'était une mission pleine de difficultés et de périls. La Flandre orientale avait largement contribué au succès de la révolution, mais le chef-lieu de la province, l'importante et populeuse ville de Gand, était devenu l'espoir, le foyer, l'arsenal et le centre d'action de l'orangisme. A côté des industriels qui regrettaient le régime déchu, se groupaient les trois quarts des hommes exerçant les professions libérales, et ceux-ci s'appuyaient sur une masse compacte d'orangistes appartenant aux classes moyennes. Les partisans du prince d'Orange dominaient au barreau, dans le haut commerce, dans la presse, dans l'administration communale, et la police, du moins en très-grande partie, subissait leur influence ou obéissait à leur impulsion. Effrayés de l'anarchie qui envahissait toutes les sphères du pouvoir, inquiets de l'avenir de leurs familles, ébranlés par les promesses pompeuses des émissaires de la Hollande, une foule de fonctionnaires de tout rang craignaient de se compromettre et se ménageaient prudemment toutes les chances favorables de l'avenir. La garnison elle-même comptait dans ses rangs plus d'un officier qui désespérait du succès final de la révolution et se préparait, par des complaisances coupables, les moyens de conserver les épaulettes que la faveur populaire avait jetées sur ses épaules. Le peuple seul, serré autour d'un groupe de patriotes éprouvés, se montrait franchement dévoué au régime issu des barricades de Septembre; mais ce peuple, affamé par la crise industrielle, aigri et surexcité par les provocations incessantes des ennemis de la cause nationale, était un auxiliaire dont le concours pouvait amener les éventualités les plus redoutables (1).

Tel était le nouveau théâtre où le baron de Lamberts était appelé à déployer l'ardeur et l'énergie de son patriotisme.

Nommé le 29 décembre, il se rendit, trois jours plus tard, à Bruxelles, pour se mettre en rapport avec les membres du gouvernement provisoire et les chefs des départements ministériels. Il n'eut pas de peine à s'apercevoir que déjà l'énergie révolution-

(1) Voy. au sujet de la puissance de l'orangisme à Gand, mes *Etudes sur le règne de Léopold 1^{er}*, t., II, p. 72 et suiv., t., III, p. 3 et suiv.

naire mollissait et que le découragement commençait à pénétrer au centre même de la puissance nationale. Au lieu d'entendre les mâles accents d'un patriotisme sûr de lui-même et résolu à braver tous les obstacles, il ne reçut que des conseils de prudence, de modération, de condescendance et de stratégie politique. Une note écrite de sa main et retrouvée après son décès renferme les lignes suivantes au sujet de l'entretien qu'il eut avec l'un des ministres : « M. X... (1) me dit : vous trouverez à Gand tous
• les partis, les patriotes exaltés, les patriotes modérés et les
• orangistes. Il faudra fréquenter les uns et les autres, et même,
• de temps en temps et suivant les circonstances, prendre à un
• parti pour donner à l'autre. Vous ne pouvez compter sur au-
• cune force militaire, si ce n'est sur le corps des sapeurs-pom-
• piers qui ne se compose que de cent-cinquante hommes, »

Une telle attitude ne pouvait convenir au caractère énergique, loyal et franc du nouveau fonctionnaire. Aussi eut-il soin d'écrire à la suite de la note que nous venons de citer : « Je pris
• congé de M. X..., bien résolu à ne pas suivre ce système de
• bascule et à faire marcher la révolution. »

Dans la soirée du même jour, il se rendit auprès de M. Hélias d'Huddeghem, membre du Congrès National pour le district de Gand, afin de le consulter sur l'état réel des esprits dans l'importante province qu'il était appelé à administrer. La note déjà citée renferme à cet égard la mention suivante : « Le digne M. Robert
• Hélias d'Huddeghem me dit : A Gand la révolution n'est faite
• qu'à demi; elle y est comprimée. L'orangisme domine, sous
• une forme ou sous une autre, dans toutes les administrations.
• La position, ajouta-t-il, est compliquée, mais on peut en triom-
• pher. » C'en était assez pour raffermir le gouverneur patriote dans les résolutions vigoureuses qu'il avait prises au sortir de l'audience ministérielle. Après avoir obtenu de M. Hélias d'Huddeghem la liste des hommes appartenant aux classes supérieures sur lesquels on pouvait compter, il se mit en route pour sa nouvelle résidence, avec la volonté bien arrêtée de faire triompher le drapeau tricolore.

Il arriva à Gand dans la soirée du 3 janvier 1831. La réputation de son patriotisme énergique et courageux l'y avait précédé. Dès le 31 décembre, le *Journal des Flandres*, l'organe le plus influent des partisans de la révolution, s'était écrié : « La nomination de

(1) La note indique le nom du ministre.

» M. le baron Werner de Lamberts causera beaucoup de plaisir
» aux vrais amis du pays. Député de l'ordre équestre aux Etats
» provinciaux du Limbourg, il fit preuve, dans cette assemblée,
» d'indépendance et de patriotisme; les transactions de la fai-
» blesse trouvaient en lui l'adversaire le plus prononcé, et jamais
» il n'occupa un emploi sous le gouvernement hollandais. M. de
» Lamberts est l'homme qui saura, dans une administration des
» plus difficiles, concilier le maintien de l'ordre avec le maintien
» de la révolution (1). »

Prenant possession de son gouvernement sans ostentation, mais avec le courage et la dignité que réclamaient les circonstances, il réunit dans son cabinet, le jour même de son installation, les hommes qui s'étaient constitués à Gand les défenseurs des intérêts et de l'indépendance du pays (2). Le résultat de cette conférence fut de prouver que les communes rurales étaient animées d'un excellent esprit, mais que les patriotes de la ville, étourdis par les vociférations de la presse orangiste, sans confiance dans l'administration et sans cesse alarmés par le voisinage des avant-postes ennemis, avaient besoin d'être rassurés et stimulés par des mesures énergiques.

Avec un administrateur de la trempe du baron de Lamberts, un entretien de ce genre devait immédiatement porter ses fruits. Afin d'opposer la crainte à la crainte et de triompher de l'intimidation par l'intimidation même, il saisit le prétexte du voisinage des Hollandais pour organiser un système de tocsin général dans toutes les communes de la Flandre. Les administrations locales reçurent l'ordre de faire sonner la cloche d'alarme au premier indice d'une levée de boucliers de la part des ennemis de l'intérieur ou du dehors; les villages voisins devaient propager cet appel à l'énergie révolutionnaire, et les amis de l'indépendance nationale étaient invités à prendre les armes et à courir, de tous les points de la province, vers le lieu devenu le théâtre des exploits de l'orangisme. C'était dire à tous que le drapeau de Septembre trouverait désormais des milliers de bras prêts à combattre pour sa défense; c'était annoncer hautement que la révolution possédait au cœur de la province un représentant prêt à user de tous les

(1) *Journal des Flandres*, 1^{er} janv. 1831.

(2) Entre autres. MM. François Vergauwen; le baron de Coppens, commissaire de l'arrondissement; le baron de Coppens, membre du Congrès et commandant de la garde civique, etc.

moyens que les lois de l'Etat et le dévouement du peuple mettaient à sa disposition. Aussi, la circulaire prescrivant ces mesures était à peine expédiée, que deux membres de la régence de Gand, notoirement dévoués à la dynastie déchue, se rendirent auprès du gouverneur pour lui signaler le danger d'un appel aux passions surexcitées de la foule. Ils lui dirent qu'une résolution de cette nature, très-imprudente en elle même, pouvait dans les circonstances actuelles attirer les plus effroyables calamités sur le chef-lieu de la province. On devine sans peine que la protestation eut un résultat diamétralement opposé à celui qu'en espéraient ses auteurs. Dans une note écrite de la main du baron de Lamberts et relative à cet incident de sa carrière politique, nous lisons : « C'était précisément le sentiment de la crainte que je voulais » imprimer aux factieux ; je voulais relever le courage du parti » national en face de l'orangisme plus audacieux que redoutable. »

Cinq jours plus tard, le lundi 10 janvier, le nouveau gouverneur de la Flandre orientale trouva, dans une manifestation turbulente de la classe ouvrière, la deuxième occasion de manifester la fermeté de son caractère et la loyauté de ses vues administratives.

Il travaillait dans son cabinet, vers huit heures du matin, lorsqu'on vint lui dire qu'un attroupement considérable s'était formé devant la porte de l'hôtel du gouvernement. C'étaient sept à huit cents ouvriers qu'on avait employés à la démolition de l'ancienne citadelle et que la régence de Gand venait de renvoyer, parce que les ressources communales étaient insuffisantes pour subvenir à leur salaire. Une députation de ces ouvriers demandait à être reçue par le gouverneur, et elle le fut immédiatement. Son chef ne prononça que ces simples paroles : « M. le gouverneur, la » régence nous a ôté l'ouvrage et nous sommes sans pain ! » Avec la promptitude que réclamaient les circonstances, mais aussi avec la noble franchise qui caractérisait tous ses actes, le baron de Lamberts tendit ses mains à ces malheureux et leur dit : « Comment ! la régence vous prive d'ouvrage, et elle ne m'en » informe pas ! Allez, mes amis ; retournez au travail qu'on vous » a fait interrompre, et si la régence ne vous paie pas, moi je » soignerai pour votre salaire... Mais aussi respectez l'ordre ; si » vous ne vous contentez pas du pain que je vous donne, vous » aurez des coups de canon ! » Les ouvriers se retirèrent aux cris de « Vive le gouverneur ! » Ils reprirent leur travail et, malgré les

excitations de la malveillance, la ville ne tarda guère à reprendre son aspect habituel. Le gouvernement central prit le salaire à sa charge et continua à le fournir jusqu'au printemps. La note manuscrite à laquelle nous empruntons ces détails ajoute : « Si le » gouvernement m'avait désavoué, j'aurais payé de ma poche les » quatre mille francs nécessaires pour solder la semaine et j'aurais » renoncé à ma place (1). »

L'attitude du baron de Lamberts était d'autant plus digne d'éloges qu'une dépêche confidentielle du ministre de la justice (M. Gendebien) venait de l'informer que, suivant certains rapports de police, un mouvement contre-révolutionnaire devait précisément éclater dans la journée du 10 janvier. Il n'avait pas seulement arraché à la misère quelques centaines de malheureux, qui ne demandaient pas mieux que de gagner honnêtement le pain de leurs familles : il avait du même coup déjoué les manœuvres des ennemis de la révolution, qui se seraient empressés d'exploiter la détresse des prolétaires, pour entretenir dans le chef-lieu de la Flandre une agitation funeste à la cause nationale. « La semaine qui vient de s'écouler, » dit le *Journal des Flandres*, « menaçait d'être orageuse pour notre ville... Grâce au langage » à la fois modéré et ferme que M. le gouverneur civil a fait » entendre si à propos, elle a été aussi paisible qu'on pouvait le » désirer... Que le premier magistrat de la province continue de » parler et d'agir avec autant de calme et de constance, et il s'at- » tachera sans peine l'immense majorité de nos concitoyens toute » dévouée à la cause nationale... Plût à Dieu que nos diplomates » eussent su prendre le même ton avec les ministres qui tra- » fiquent de nous à Londres (2) ! »

(1) Après le renvoi des ouvriers, la régence de Gand avait fait enfermer les outils dans les magasins de la commune. Le gouverneur les fit restituer aux travailleurs, malgré les craintes manifestées dans quelques rapports de police qui disaient que la restitution serait le signal de la révolte et du pillage. — Ce fut à l'occasion de ces faits que deux fonctionnaires communaux dirent au baron de Lamberts ; « Il y a encore 3,000 ouvriers sans travail ; » pourquoi ne leur donnez-vous pas de l'ouvrage comme à ceux-ci ? » Le gouverneur répondit : « Quand on a du pain pour 800 malheureux et non » pour 3,000, ce n'est pas une raison pour abandonner les premiers. Je rends » de l'ouvrage à ceux que vous en avez privés dans un moment on ne peut » plus inopportun. »

(2) *Journal des Flandres*, n° du 24 janvier. — Le même journal, dans son n° du 11 janvier, affirme que, depuis une semaine, on avait répandu le bruit que le lundi-perdu devait être signalé par de grands désastres.

On se trouvait au moment le plus critique de la période révolutionnaire. Le drapeau de Septembre avait constamment flotté sur des phalanges victorieuses ; mais, obéissant aux injonctions de la diplomatie européenne, il s'était arrêté dans le voisinage de Maestricht et de Luxembourg, aux frontières du Brabant septentrional et de la Flandre zélandaise. Des bruits alarmants et non entièrement dénués de base circulaient à l'égard des mutilations que la Conférence de Londres se préparait à faire subir au territoire national. Malgré leur zèle et leur patriotisme, les membres de l'administration centrale étaient loin de se placer à la hauteur requise pour dominer, par la promptitude et la vigueur des résolutions, les embarras assurément très-graves résultant de la situation anormale du pays. Le désordre, l'insubordination, l'esprit de mutinerie, ces inévitables fruits des révolutions même les plus pures et les plus légitimes, avaient pénétré dans tous les corps de l'armée. Le Congrès national s'était prononcé en faveur de la monarchie constitutionnelle représentative ; mais, au sein de l'Assemblée constituante, dans la presse, dans les sociétés politiques, dans l'administration et dans l'armée, des dissidences vives et profondes se manifestaient au sujet de l'élection du futur Roi des Belges. Les uns voulaient que la Belgique fit preuve d'indépendance et mît à sa tête un chef indigène ; les autres étaient d'avis que le trône constitutionnel, issu des barricades, devait chercher un point d'appui dans les intérêts et les affections d'une maison souveraine, influente et respectée en Europe. Ceux-ci se prononçaient en faveur du duc Auguste de Leuchtenberg, énergiquement repoussé par la diplomatie française ; ceux-là désignaient chaleureusement le duc de Nemours, dans le dessein de nous procurer la protection du cabinet des Tuileries ; d'autres encore mettaient en avant le prince Léopold de Saxe-Cobourg, dont le choix nous valait en même temps le secours de l'Angleterre et les sympathies de l'Allemagne. Au milieu de toutes ces dissensions, le patriotisme s'affaiblissait, les illusions se dissipaient et l'inquiétude commençait à pénétrer dans les âmes les plus vigoureuses. La stagnation du commerce compromettait l'existence des classes moyennes et inférieures. Les chefs des établissements industriels, que le gouvernement des Pays-Bas avait largement protégés, s' alarmaient de la perte des débouchés de la Hollande et des colonies. On était déjà loin des jours si pleins d'enthousiasme et d'espérance, où les vainqueurs de Septembre nous annonçaient la constitution d'une Belgique

forte, unie, reconnue par l'Europe, maîtresse du Limbourg, du Luxembourg et de la Flandre zélandaise !

C'était cette heure propice que les partisans de la maison de Nassau avaient choisie pour organiser un mouvement militaire en faveur du prince d'Orange, dont les qualités brillantes et la valeur chevaleresque avaient laissé un souvenir vivace dans nos provinces.

Parmi les hommes d'élite que la révolution avait mis en évidence, le lieutenant-colonel Ernest Grégoire figurait au premier rang. Né de parents français, mais élevé en Belgique, successivement chirurgien, médecin, journaliste et marchand, il avait parcouru toutes ces carrières sans arriver à l'aisance, lorsque la révolution vint lui fournir l'occasion d'utiliser ses facultés puissantes. Ses connaissances étendues, sa bravoure, son énergie et, plus que tout cela, l'expérience des passions et des faiblesses humaines qu'il avait acquise dans sa carrière laborieuse, le mirent immédiatement en évidence. Il obtint sans difficulté les épaulettes de lieutenant-colonel et la perspective d'un avancement inévitable (1).

Malheureusement Grégoire était encore plus ambitieux que brave. Le grade d'officier supérieur n'avait pas assouvi ses convoitises. Il fatiguait le gouvernement provisoire de ses murmures, de ses réclamations et de ses plaintes. Il accusait les ministres d'ingratitude et de partialité, parce qu'ils lui refusaient le brevet de colonel. « Votre ambition vous perdra », lui dit un jour le comte Félix de Mérode, et cet avertissement prophétique ne tarda pas à être justifié par les faits.

Mécontent, irrité, insatiable, Grégoire prêta l'oreille aux avances des agents hollandais, et bientôt il accepta la mission périlleuse de proclamer l'avènement du prince d'Orange dans la seconde ville du royaume.

A la suite d'un banquet offert par les principaux orangistes et auquel avaient assisté plusieurs dames parées de couleurs prosrites, Grégoire partit de Bruges, à la tête d'un bataillon de chasseurs, dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1831. Arrivé à Maldegheem, il réussit, à l'aide d'ordres simulés, à se faire suivre d'une compagnie du 6^e régiment de ligne cantonnée dans ce village. Plusieurs officiers étaient initiés au complot, mais la plupart, trom-

(1) Les documents officiels, les journaux et les pamphlets du temps sont unanimes à reconnaître le mérite de Grégoire.

pés par de faux avis, croyaient qu'ils se rendaient à Gand pour y faire reconnaître le prince d'Orange, proclamé Roi des Belges par le Congrès National et par le Gouvernement provisoire. Quant aux soldats, on croyait s'en être suffisamment assuré par les libations et les largesses qu'on leur avait prodiguées depuis la veille.

Ces faits n'avaient pu s'accomplir sans éveiller l'attention des autorités militaires restées fidèles au drapeau de Septembre. A dix heures du matin, le général commandant les deux Flandres reçut à la fois l'avis du départ de Grégoire et celui de son arrivée prochaine à Gand. La ville possédait une garnison de plus de 3,000 hommes, et rien n'eût été plus facile que de faire arrêter les rebelles à la tête de leurs soldats. Malheureusement, par suite d'un concours de circonstances fatales sur lesquelles l'histoire n'a pas encore dit son dernier mot, Grégoire et ses complices purent entrer sans obstacle. On ne s'était pas même donné la peine de tourner le pont mobile de la porte de Bruges, et le gouverneur civil fut laissé dans l'ignorance la plus complète de l'événement (1).

Grégoire fut très-surpris de ne pas voir accourir les milliers de conspirateurs dont on lui avait promis le concours énergique. Ainsi qu'il arrive souvent dans les agitations populaires, les hommes compromis attendaient le succès du mouvement pour descendre dans la rue et venir réclamer sans péril leur part des bénéfices de la victoire. Ce fut en vain que les officiers agitaient leurs épées et criaient de toutes leurs forces : « *Vive le prince d'Orange !* » Nulle part ne se montrait un symptôme d'action contre-révolutionnaire, un indice quelconque d'un complot sérieux et habilement combiné. Les habitants restaient silencieux, et leur attitude n'exprimait que le dédain, l'indifférence, l'indignation, le mépris ou la crainte. Quelques groupes de prolétaires, attirés par l'étrangeté du spectacle, ramassaient l'argent qu'on leur jetait ; mais, loin de se joindre aux rebelles, ils leur répondaient en criant : « *Vive la Belgique !* »

Ce triste début eut déconcerté un conspirateur vulgaire ; mais Grégoire n'était pas homme à se laisser décourager par une première déception. Avec la promptitude et l'énergie qui avaient caractérisé tous les actes de sa vie militaire, il divisa sa troupe en trois bandes, qui se dirigèrent au pas de course vers les lieux dont il

(1) Ce fait, dont la gravité n'a pas besoin d'être signalée, se trouve attesté dans une note du baron de Lamberts que nous avons sous les yeux.

voulait se rendre maître. La première s'empara de la grand'garde et se mit en bataille devant le quartier général de la division militaire. La seconde envahit l'hôtel du gouverneur civil. La troisième se dirigea vers la caserne des pompiers. Ceux-ci, commandés par le major Van de Poele, possédaient deux canons et s'étaient constamment distingués par leur dévouement à la cause nationale.

Le baron de Lamberts se trouvait dans son cabinet de travail, lorsqu'on vint lui dire qu'une troupe armée s'était emparée de l'hôtel, après avoir surpris et désarmé le poste des pompiers.

Aussitôt Grégoire se présente. Ses soldats remplissent l'antichambre, deux chasseurs pénètrent avec lui dans le cabinet, se placent en face du gouverneur, arment leurs fusils et se montrent prêts à faire feu.

Alors le dialogue suivant s'engage entre le chef des rebelles et le représentant de l'autorité légale.

« Monsieur le gouverneur, il s'agit de proclamer le prince d'Orange.

— » Je n'ai rien de commun avec le prince d'Orange. Je ne connais que le gouvernement qui m'a placé ici.

— « Songez-y bien, Monsieur le gouverneur. Il y va de votre intérêt, de votre vie. Le prince est déjà reconnu à Bruges. Tous les fonctionnaires resteront en place. Six mille hommes entrent en ce moment en ville. L'autorité militaire s'est prononcée.

— » Et les pompiers ?

— » Ils sont occupés à remettre leurs pièces.

— » Soit. Je ne reconnais que le gouvernement dont je tiens mon mandat.

— » En ce cas vous serez remplacé par un autre gouverneur.

— » Soit ! »

Vaincu, troublé malgré lui par cette attitude magnanime, Grégoire se retire. Ses deux séides le suivent, mais plusieurs autres se placent dans l'antichambre et reçoivent ostensiblement l'ordre de s'opposer à la sortie du gouverneur.

Dans un écrit que nous avons sous les yeux, le baron de Lamberts a déposé l'expression des sentiments qui remplissaient son âme en cette heure solennelle. La brusque explosion du complot, l'absence de tout avis de la part de la police administrative, le silence de l'autorité militaire, l'audace de l'attaque en présence d'une garnison nombreuse, tout lui faisait croire qu'il se trouvait entouré d'une légion de renégats et de traitres. Il ne comprenait

pas comment les pompiers, jusque-là si dévoués et si fidèles, avaient brusquement livré leurs canons aux partisans du prince d'Orange. Patriote à l'âme ardente, la veille encore plein de confiance dans les destinées glorieuses d'une Belgique indépendante, il voyait la révolution expirer honteusement dans les pièges dressés par une conspiration militaire. « C'était, dit-il, quelque chose » comme un coup de poignard au cœur. » Cependant il ne perdit pas un seul instant le calme habituel de son caractère. Il profita du moment de répit qu'on lui laissait, pour jeter au feu une multitude de pétitions entassées sur son bureau et dont les auteurs se prévalaient tous de services rendus à la révolution.

Tout à coup la porte du cabinet s'ouvre, et un officier du corps de Grégoire se présente en même temps que le sous-lieutenant des pompiers Rolliers. Celui-ci, le sabre levé, dit au baron de Lamberts : « Monsieur le gouverneur, je viens prendre vos ordres. » Le gouverneur comprend aussitôt que la prétendue défection des pompiers n'est qu'un audacieux mensonge de Grégoire. Impassible en face des soldats rebelles qui remplissent son antichambre, le front haut et la voix calme, il répond : « On m'a sommé de reconnaître le prince d'Orange; j'ai dit : Non ! Une troupe étrangère » s'est emparée de votre poste à l'hôtel du gouvernement. Comme » militaire, vous devez savoir ce qui vous reste à faire. » Avec une franchise toute militaire, Rolliers agite son sabre et s'écrie : « Bravo ! nous allons chasser cette canaille ! Vive le gouverneur (1) ! »

Voici les circonstances qui avaient amené cet incident imprévu.

La bande qui devait s'emparer de la caserne et de l'artillerie des pompiers n'avait pas réussi dans sa tentative. Aussitôt que le major Van de Poele eût été informé de l'arrivée de Grégoire, il avait fait saisir et atteler à ses canons les chevaux des fiacres stationnés dans le voisinage. Cet ordre était à peine exécuté, lorsqu'il vit à cinquante pas de la caserne deux pelotons de soldats conduits par un capitaine de chasseurs et accourant au pas de course. Fermer

(1) Quelques journaux du temps disent que M. de Lamberts donna à Rolliers l'ordre de prendre les armes et de chasser les rebelles. Ce détail est inexact. Dans le manuscrit que je viens de citer se trouvent les lignes suivantes : « Les pompiers n'étaient pas nombreux. Je ne savais rien du de- » hors, et je craignais de les faire massacrer inutilement. En disant à Rolliers : » Vous devez savoir ce qui vous reste à faire, je lui disais de se battre s'il » était assez fort. »

les portes, charger ses pièces à mitraille, placer ses hommes aux croisées, menacer les assaillants d'un feu nourri et meurtrier, tout cela fut pour le brave commandant l'affaire d'un instant. Les complices de Grégoire, s'apercevant que le coup de main était manqué, allèrent rejoindre leur chef à l'hôtel du gouvernement.

Ce fut alors que Van de Poele apprit par un pompier l'envahissement de l'hôtel et l'arrestation du gouverneur. Prenant immédiatement l'offensive, il sortit à la tête de soixante-dix hommes, fit avancer ses canons et plaça sa troupe en bataille à quarante pas des soldats de Grégoire. Ceux-ci, au nombre de plus de trois cents, étaient rangés de manière à appuyer leur droite à l'hôtel et à prolonger leur gauche vers la rue d'Orange. Van de Poele somma leur capitaine (De Bast) d'évacuer le poste des pompiers et de se retirer immédiatement de la demeure du premier magistrat de la province, sous peine de voir décimer sa troupe par la mitraille.

Le capitaine et surtout les chasseurs semblaient indécis, lorsque Grégoire sortit de l'hôtel, s'élança en avant de ses soldats et renouvela auprès du commandant des pompiers la tentative qui avait si misérablement échoué dans le cabinet du gouverneur. Plaçant la main sur le cœur et affectant les apparences d'un calme qu'il était loin d'éprouver, il dit à Van de Poele : « Tout est fini, nous sommes » tous d'accord. Vous compromettez vos intérêts, votre vie même. » Le prince d'Orange est proclamé. Vous allez recevoir les ordres » du général qui commande la province. » Van de Poele répondit : « Je doute que le gouverneur civil ait donné son assentiment. » Je vais envoyer un de mes officiers vers ce magistrat. Vous le » ferez accompagner de l'un des vôtres, et vous me répondrez de » mon officier sur votre tête. » Grégoire se vit forcé de consentir, et le sous-lieutenant Rolliers se présenta pour accomplir ce périlleux message. On connaît le reste.

Au moment où Rolliers s'approcha de ses camarades, pour leur rendre compte de son entrevue avec le gouverneur, un coup de feu, parti du balcon de l'hôtel, tua un pompier qui se trouvait entre lui et le commandant Van de Poele. Trois autres coups, tirés au même instant, blessèrent plusieurs hommes placés autour d'eux. Il était évident qu'on voulait empêcher Rolliers de faire son rapport et, par la même manœuvre, se débarrasser des chefs pour avoir plus aisément raison des soldats. La mesure était comble et l'abstention allait devenir une lâcheté. Van de Poele fit jouer ses

deux pièces chargées à mitraille et ordonna un feu de peloton. Les rebelles se jetèrent dans l'hôtel et engagèrent une vive fusillade par les croisées. Un instant les pompiers battirent en retraite; mais bientôt, électrisés par l'exemple de leurs chefs, ils revinrent au pas de charge, entrèrent dans l'hôtel la baïonnette en avant, dégagèrent le gouverneur et firent soixante prisonniers. Quarante-six cadavres et un grand nombre de blessés se trouvaient étendus dans la rue, sous le vestibule et sur les escaliers. La première parole que le baron de Lamberts adressa à ses libérateurs fut celle-ci : « Faites des prisonniers, mais épargnez le sang des coupables (1) ! »

Van de Poele mit ses pièces en batterie devant l'hôtel du gouvernement. Il y resta pendant plus d'une heure sans voir arriver un seul soldat de la garnison. Grégoire, qui était entré sans résistance, put se retirer de même avec les débris de son bataillon. Il fut arrêté par les habitants d'Eccloo et ramené garotté dans les prisons de Gand.

On doit lire les journaux de l'époque pour se faire une idée de l'enthousiasme provoqué par le courage civique du gouverneur et l'héroïsme militaire des pompiers. Si la tentative de Grégoire eût réussi, la ville de Gand, placée à trois lieues des avant-postes ennemis, recevait immédiatement une garnison hollandaise, et la guerre civile s'engageait sur une vaste échelle. Grâce au dévouement, au patriotisme, à l'inébranlable fermeté du baron de Lamberts, la révolution venait d'échapper au danger le plus grave qu'elle eût couru depuis les journées de Septembre. Le complot avait incontestablement des ramifications dans les autres provinces. S'il faut ajouter foi à l'auteur des *Episodes de la révolution dans les Flandres*, les orangistes de Bruxelles devaient se soulever et prendre les armes, aussitôt que la garnison de la capitale se serait

(1) Plusieurs citoyens courageux étaient accourus au bruit de la fusillade, pour prêter main-forte au gouverneur et aux pompiers. Après le combat, ils eurent beaucoup de peine à soustraire les vaincus à la vengeance du peuple. MM. de Coppens et Vergauwen, membres de la commission de sûreté publique, entraînent le capitaine de Bast dans le cabinet du gouverneur, pour le sauver d'une mort certaine.

J'ai remarqué de grandes inexactitudes dans le récit de ces événements donné par le *Journal des Flandres* (nos du 3 au 10 février 1831). L'inspection des papiers du baron de Lamberts m'a prouvé que la seule relation complète de cette conspiration militaire se trouve aux pages 186 et suiv. du livre de M. Constantin Rodenbach intitulé : *Episodes de la révolution dans les Flandres*. Les erreurs, en très-petit nombre, commises par M. C. Rodenbach ne portent que sur des détails accessoires.

mise en mouvement vers la Flandre ; ceux de Gand auraient marché à leur rencontre, et l'armée nationale se fût trouvée entre deux feux aux environs d'Alost.

Qu'on nous permette de transcrire ici quelques documents officiels. Ce sont des pages d'histoire que le baron de Lamberts a transmises à ses descendants comme le plus noble et le plus glorieux des héritages.

Dès le lendemain de la lutte, les membres du gouvernement provisoire adressèrent au peuple belge une proclamation ainsi conçue :

« Belges, un étranger que la révolution avait naturalisé parmi vous et que vous aviez accueilli comme un frère, vient de répondre à votre confiance par une tentative de révolte !

» Le lieutenant-colonel Ernest Grégoire, à la tête d'une troupe d'hommes qu'il avait séduite, s'est porté sur Gand ; il voulait y proclamer un prince dont le peuple et le Congrès national ont prononcé l'exclusion.

» Le courage des pompiers gantois et des chasseurs de Bruxelles, soutenu par la fidélité de la population et par l'énergie des chefs civils et militaires, a fait promptement justice de cette trahison.

» La peine suivra le crime, et cet odieux attentat est le dernier effort des ennemis de notre repos et de nos libertés.

» Belges, vos destinées sont sur le point d'être fixées : aussi calmes après la victoire que vous avez été courageux dans le combat, vous recevrez avec confiance la décision suprême du Congrès national, et votre patriotisme saura la faire respecter.

» Bruxelles, 3 février 1831.

» BARON VANDERLINDEN D'HOOGHVORST, COMTE FÉLIX DE
MÉRODE, CH. ROGIER, ALEX. GENDEBIEN, SYLVAIN
VAN DE WEYER (1). »

Un délégué du gouvernement provisoire, chargé de procéder à une enquête, se rendit sur les lieux et s'adressa spécialement à la population gantoise dans la proclamation suivante :

« Gantois ! arrivé au milieu de vous, mon premier besoin est de vous apporter le tribut de la reconnaissance du gouvernement pour l'attitude patriotique que vous avez montrée dans la journée d'hier, en refusant tout

(1) On aura remarqué que cette proclamation fait l'éloge de l'énergie des chefs civils et militaires. Le fait est que les chefs militaires ne s'étaient montrés énergiques qu'après la lutte. — Il nous semble que le baron de Lamberts méritait au moins une mention spéciale.

appui à une poignée de factieux qui voulaient renverser l'ordre de choses établi et ramener nos tyrans. Je dois beaucoup d'éloges aussi à M. le gouverneur civil et aux autorités militaires, et je trouve plaisir à pouvoir en adresser particulièrement à M. le commandant des pompiers Van de Poele, à son second lieutenant Rolliers et à tout son corps. Les efforts des perturbateurs ont été déjoués. Pour les dissiper, il a suffi de quelques instants, et leur chef, fuyant devant la justice, n'a pu lui échapper; lui et ses complices vont comparaître devant elle.

» Gantois, dans cette circonstance critique, vous avez solennellement protesté contre les insinuations du parti antinational. Continuez à vous montrer dignes du nom de Belges; attendez avec calme la décision du Congrès national sur l'élection du chef de l'État; cette nomination sera probablement connue demain. Elle sera digne du peuple belge, qui recueillera enfin le fruit des immenses sacrifices qu'il a faits pour le triomphe de son indépendance et de sa liberté.

» Gand, 3 février 1831.

» Le membre délégué du Gouvernement provisoire,
» J. VANDERLINDEN. »

L'heure du péril était passée, celle de la récompense allait sonner. Le noble cœur du baron de Lamberts dut être profondément ému, lorsqu'il reçut la lettre suivante, portant les signatures de tous les députés de la Flandre orientale au Congrès National :

Bruxelles, le 5 février 1841.

« Monsieur le gouverneur,

» Les magistrats civils ont aussi leurs jours de combat; il dépend de leur courage calme et inébranlable, autant que de la bravoure des guerriers, que les attentats de la trahison soient rendus vains et tournent à la honte des traîtres. A la nouvelle de l'attaque infâme de Gand et de la fermeté que vous y avez montrée, nous éprouvons un vif besoin de vous exprimer notre admiration et notre reconnaissance.

» Nous vous prions, monsieur le gouverneur, d'agréer l'hommage de ces sentiments.

» Les députés de la Flandre orientale au Congrès national :

» BEAUCARNE, MARQUIS DE RHODES, VERGAUWEN-GOETHALS, LE CHANOINE VAN CROMBRUGGHE, VAN HOUBROUCK DE MOEREGHEM, LE BARON DE MEER DE MOORSEL, ANDRIES, VANDERLOOY, SPEELMAN, EUGÈNE DESMET, J.-J. DESMET, FRANSMAN, VERDUYN, DELWARDE, DE DECKER, VERWILGHEN, VAN DE KERCKHOVE, LIEDTS, BAYET, ANNEZ DE ZELLEBECKE, VAN INNIS, SURMONT DE VOLSBERGHE, WANNAAR. »

Les mêmes députés s'exprimèrent comme suit dans une adresse au gouvernement provisoire :

« Messieurs, à la nouvelle de l'attentat dont une infâme trahison vient de souiller la ville de Gand, le premier besoin que nous éprouvions, c'est d'exprimer l'admiration et la reconnaissance que nous a inspirées la belle conduite de MM. de Lamberts, Van de Poele, Rolliers,... dont la valeur et la loyauté ont sauvé une de nos villes principales des horreurs que la trahison et la vengeance traînent toujours après elles. Ces sentiments, nous n'en doutons pas, seront partagés par les membres d'un gouvernement populaire. Nous nous adressons donc avec confiance à vous, messieurs, pour obtenir que le gouvernement décerne à ces dignes citoyens les distinctions et les honneurs que mérite leur noble dévouement déjà tant de fois éprouvé depuis l'expulsion de la tyrannie. »

A cette double démarche, à la fois si glorieuse pour lui et si bien méritée, le baron de Lamberts répondit avec une simplicité digne des beaux siècles de l'antiquité :

« Messieurs, je vous remercie des sentiments bienveillants que vous me témoignez et de l'intérêt dont vous voulez bien m'honorer : votre lettre m'en est un gage précieux.

» Dévoué à la cause nationale et au bien-être de votre belle province, dans la position critique où je me suis trouvé, je n'ai eu qu'à répondre à la trahison par l'honneur et la fidélité. »

Ce dévouement à l'honneur de la magistrature civile, cette fidélité qui n'avait pas un instant vacillé à l'aspect des haïonnettes, ce glorieux et noble exemple apparaissant au milieu des attentats de la trahison, en un mot, ce patriotisme plus fort que la révolte était apprécié comme il méritait de l'être. De toutes parts arrivaient des députations et des adresses, des protestations de dévouement et des témoignages de reconnaissance. Comme dernière preuve des sentiments qui animaient les populations de la Flandre orientale, nous transcrivons l'adresse des habitants notables de Termonde :

« Monsieur le baron, à la nouvelle de l'infâme trahison et de la fermeté que vous avez montrée dans cette dangereuse circonstance, les habitants les plus notables de la ville de Termonde se sont levés comme d'une seule voix, pour maudire les traîtres et pour admirer le calme, le courage et la dignité avec lesquels vous avez déjoué leurs manœuvres.

» Déjà la renommée, malgré votre modestie, s'était plu à publier les qualités éminentes qui vous distinguent et les vertus qui vous caractérisent. La

nouvelle preuve que vous venez d'en donner n'a fait qu'augmenter le respect et la vénération qu'on vous portait déjà.

» Les habitants de notre belle province et surtout les vrais patriotes vous admirent et demeurent convaincus que leurs intérêts sont confiés aux mains d'un magistrat ferme, habile et vraiment digne d'occuper le premier poste de cette province auquel les représentants de la nation l'ont appelé.

» Les soussignés, après avoir exprimé, Monsieur le gouverneur, leur admiration et leur reconnaissance pour une aussi noble conduite, ne forment qu'un seul vœu, le vœu de la province entière, c'est de jouir longtemps encore de votre sage et bienveillante administration. »

Les pompiers, qui avaient si noblement et si courageusement rempli leur devoir, ne furent pas non plus oubliés dans les manifestations de la reconnaissance publique. Tandis que des adresses de félicitation leur étaient envoyées par leurs collègues de Tournai, d'Anvers et de plusieurs autres villes, les patriotes gantois ouvrirent une souscription, pour « offrir des épées d'honneur au commandant et à ses lieutenants, des fusils d'honneur aux blessés, » des indemnités à la mère du mort et aux familles des blessés, » et, si possible, ajoute *le Journal des Flandres*, un banquet au corps et des gratifications personnelles à chaque homme. » Enfin, le gouvernement provisoire, par un décret du 5 février, conféra à M. Van de Poele le grade de colonel et à M. Rolliers le grade de capitaine dans l'armée belge (1).

Il n'est pas nécessaire de dire que, tout en accueillant avec bonheur ces témoignages de la gratitude de la nation, le baron de Lamberts ne perdit pas un instant pour prendre les précautions dont la révolte armée du 2 février avait signalé l'urgence. Allant droit au but, il réclama du délégué du gouvernement provisoire la suspension de la régence de Gand et le renouvellement à peu près intégral de la police locale. Il lui fallait, disait-il, des collaborateurs plus énergiques, plus dévoués et surtout moins suspects aux partisans de la révolution.

M. Vanderlinden hésitait. La suspension de l'administration communale était, disait-il, une mesure violente. « Sans doute, » répondit le gouverneur, « la mesure est violente. Mais quel caractère donnez-vous à ce qui vient de se passer ici ? Il faut à la population de Gand une satisfaction pour le présent et

(1) *Journal des Flandres*, n° du 6 février 1831. — Plus tard le baron de Lamberts demanda que la croix de fer fût attachée à la cravate du drapeau des pompiers ; mais cette demande, on ne sait pourquoi, resta sans réponse.

- » une garantie pour l'avenir ; sinon , dans l'état où se trouvent
- » les esprits, elle pourrait fort bien prendre l'une et l'autre sans
- » plus de façon. Il faut que la régence soit indéfiniment suspendue
- » et remplacée par une commission de sûreté publique. Songez-y
- » bien, il n'y a pas vingt-quatre heures à perdre (1). »

Le délégué du gouvernement provisoire céda, et l'arrêté suivant fut affiché sur les murs de tous les édifices publics :

- « Le membre délégué du Gouvernement provisoire,
- » Faisant usage des pouvoirs spéciaux qui lui ont été remis :
- » Considérant que, dans les circonstances extraordinaires qui viennent de se manifester dans la ville de Gand, c'est un devoir primitif et supérieur pour le gouvernement de prendre des mesures pour garantir la consolidation du nouvel ordre de choses et anéantir les efforts flagrants qui tendent à le renverser ;
- » Eu égard aux nombreuses plaintes des habitants sur le peu de surveillance et d'activité de l'autorité municipale dans les circonstances actuelles ;
- » Sur la proposition du gouverneur de la Flandre orientale, arrête :
- » Art. 1^{er}. L'administration municipale de la ville de Gand est suspendue.
- » Art. 2. Une commission de sûreté publique , composée de onze membres, en remplira provisoirement les fonctions.
- » Art. 3. Sont nommés membres de ladite commission : MM. Joseph Van den Hecke ; Piers de Ravenschots ; Charles Pycke ; d'Hane de Potter ; Martens-Meersman ; Bailliu, avocat ; de Souter, avocat ; François Vergauwen ; Van de Poele, notaire ; J.-B. Spilthoorn, avocat ; J.-B. Van de Cappelle.
- » MM. l'avocat Lejeune et Hye-Schoutheer rempliront les fonctions de secrétaires.
- » La commission entrera immédiatement en fonctions.
- » Gand, le 4 février 1831.

» J. VANDERLINDEN. »

Cette mesure énergique produisit le résultat qu'on en attendait. Une note écrite de la main du gouverneur porte : « Les membres » de la nouvelle administration se mirent à l'œuvre et administrèrent au parfait. Ils y mirent un désintéressement digne de » récompense. Le personnel de la police fut changé. Toutes les » intrigues furent surveillées et les traîtres tenus en échec. Il fut » fait droit à toutes les plaintes légitimes. Un ordre parfait et » une économie sévère furent introduits dans les finances de la » ville. »

Sur ces entrefaites , à la suite du refus de la couronne offerte

(1) Note écrite par le baron de Lamberts.

au duc de Nemours, le Congrès National, dans sa séance du 24 février, avait nommé régent du royaume le baron Erasme Surlet de Chokier.

Le gouverneur de la Flandre orientale s'empresssa d'annoncer cet événement par une proclamation empreinte d'un patriotisme enthousiaste.

« Habitants de la Flandre orientale,

» Le refus du roi des Français, pour le duc de Nemours, laissait vacant le trône de la Belgique.

» Le Congrès vient d'appeler à la régence son président, M. le baron Surlet de Chokier ; sur 157 votants, il a obtenu 108 suffrages.

» C'est hier que l'honorable député du Limbourg est entré dans l'exercice du pouvoir temporaire qui fait de notre concitoyen l'égal des rois de l'Europe et le chef constitutionnel d'un peuple libre. Vous accueillerez avec faveur cette importante nomination.

» M. Surlet de Chokier a donné pendant sa longue carrière politique des gages irrécusables de civisme et de vertu. Il a brillé dans les premiers rangs de cette généreuse opposition parlementaire dont les efforts persévérants ont préparé la chute du despotisme hollandais.

» Gantois, vous dont le courage et le dévouement viennent de garantir notre renaissance sociale des attentats de la trahison, vous ne verrez périr ni la liberté, ni l'indépendance, ni la patrie. Le régent les *maintiendra*, et cette parole, dans la bouche d'un Belge, ne sera plus un mensonge.

» Compatriotes ! Belges ! amis ! dans ce jour mémorable, que toutes les mains s'unissent, que tous les cœurs se confondent, que toutes les dissensions s'effacent ! Le choix de la représentation nationale garantit la protection de tous les intérêts légitimes. Offrons à notre tour, sur l'autel de la patrie, la promesse d'un appui sincère et unanime, d'un attachement aussi vrai qu'il est mérité à celui dont le patriotisme a accepté, à la face de l'Europe et de la postérité, la charge glorieuse, mais terrible, des destinées de tout un peuple.

» Gand, 26 février 1831.

» Le gouverneur de la Flandre orientale,

» Baron DE LAMBERTS. »

Comme toujours, l'auteur de la proclamation était sincère dans son langage et dans son enthousiasme. Il voyait dans l'installation de la régence un élément de sécurité, un frein imposé à l'anarchie, un moyen de régulariser la défense du pays. Malheureusement ses illusions furent de courte durée.

Un décret du Congrès, rendu le 4 mars, imposait à tous les fonctionnaires l'obligation de prêter, dans le mois et à peine de destitution, le serment de fidélité au régent et d'obéissance aux lois du

peuple belge. Le gouverneur de la Flandre orientale se rendit à Bruxelles pour satisfaire à cette obligation. Il trouva le régent en conférence avec M. de Sauvage, chargé depuis la veille du portefeuille de l'intérieur.

Un manuscrit trouvé dans les papiers du baron de Lamberts rend compte des incidents et du résultat de cet entretien. Il serait difficile de rencontrer un témoignage plus irrécusable du désordre, du découragement et de la faiblesse qui caractérisaient la politique du baron de Chokier. Nous copions textuellement :

« Introduit près du régent, il me demande : prêtera-t-on le serment à Gand? Sur ma réponse affirmative, il me dit : il n'en sera peut-être pas de même ici ! Peu importe, répliquai-je ; ceux qui refuseront le serment seront facilement remplacés. Au besoin je vous amène vingt mille hommes. Je n'ai pas besoin pour cela de huit jours ; donnez-moi seulement des armes.

» Le régent changea de sujet de conversation. A propos, dit-il, ne pourriez-vous pas m'indiquer un bon ministre de la guerre. — Oui, dis-je, un très-bon. — Qui est-ce ? — Le général Busen. — Ah ! il est trop exalté ! — C'est un homme d'honneur, attaché à la cause de la révolution.

» Le régent changea encore une fois de conversation. L'orangisme, dit-il, gagne de porte en porte ; puis, me montrant M. de Sauvage, il ajouta : voilà votre nouveau ministre de l'intérieur ; j'espère qu'il sauvera le pays. M. de Sauvage haussa les épaules, et dit : je ferai mon possible, je ferai mon possible !

» Stupéfait, je les regarde fixément l'un et l'autre, et je dis : « Après tout, M. le régent, j'espère que cela n'ira pas jusqu'au prince d'Orange ! — Ma foi, dit-il en gesticulant des pieds et des mains, je n'en sais rien !

» J'eus une mince idée de l'élu du Congrès. A peu près désespéré, je pris la poste pour Gand, *ruminant dans mon esprit les moyens à prendre pour parer à une restauration.* »

C'était là, en effet, la grande tâche à laquelle le baron de Lamberts s'était dévoué de toute l'énergie de son âme. Cette tâche semblait devenir chaque jour plus lourde et plus périlleuse.

Tandis que l'agitation révolutionnaire se calmait visiblement dans les autres parties du royaume, à Gand l'irritation se montrait aussi vive, aussi intense, aussi universelle que durant le première semaine qui suivit les journées de Septembre. Les partisans de la révolution et les amis de la maison d'Orange s'y trouvaient constamment face à face. Des rixes éclataient dans les lieux publics, des provocations en sens contraire couvraient les murs, des pamphlets anonymes et même des appels à la révolte étaient distribués par des mains insaisissables ; et, pour porter les embarras de

l'administration au comble, le peuple, énergiquement dévoué au nouvel ordre de choses, avait conservé l'esprit turbulent, les passions vives et les rancunes vindicatives de ses pères du moyen âge (1). On conçoit que, dans un tel foyer, l'existence d'un journal contre-révolutionnaire, rédigé avec talent et distribué avec courage, était un danger de tous les jours, de toutes les heures. Or, tel était précisément le rôle échu au *Messenger de Gand*. Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire dans un autre écrit, la feuille orangiste affectait de braver toutes les haines et d'insulter à toutes les sympathies des masses, avec une âpreté de langage qui devait infailliblement amener une réaction violente. Peu de jours après la triste tentative de Grégoire, une foule considérable, composée de prolétaires et d'hommes appartenant aux classes moyennes, envahissant brusquement les ateliers du journal, avait détruit les presses, brisé les meubles et dispersé les caractères. Deux mois plus tard, la colère du peuple se manifesta par des scènes encore plus graves et plus répréhensibles. L'habitation de l'éditeur fut ravagée de fond en comble : matériel typographique, livres, ameublement, voitures, tout fut saccagé avec une fureur contre laquelle la police dut s'avouer impuissante. Les chefs du parti éprouvèrent une terreur profonde et cherchèrent momentanément un refuge à Lille ; mais, plus courageux et plus opiniâtre que ses coreligionnaires politiques, l'éditeur du *Messenger* resta sur les lieux, et, quelques jours plus tard, il annonça que le journal allait reparaitre et prendrait la même attitude que par le passé. On comprend facilement que cet avis dut produire une sensation profonde. Les défenseurs de la révolution s'agitèrent, et le peuple se montra tellement menaçant que le baron de Lamberts crut devoir convoquer dans son cabinet toutes les sommités de l'administration provinciale. Après avoir longuement délibéré avec elles sur tous les incidents de la situation, il rédigea et leur fit signer séance tenante la déclaration suivante :

« Le *Messenger de Gand*, jaloux de voir régner la tranquillité dans la ville, annonce qu'il vient de prendre les mesures nécessaires pour paraître au premier jour. Il le peut ! Mais lorsque les malveillants viennent de nouveau abuser de la liberté de la presse pour exciter le peuple au désordre par

(1) Pour tous ces faits on peut consulter les journaux du temps et les *Souvenirs d'un Journaliste*, par P. Lebrocqy (Brux. Gêruzet, 1842). — Voyez aussi le *Journal des Flandres*, nos du 27 au 30 mars 1831.

la haine, il est du devoir des autorités de déclarer que ni garde civique ni forces militaires ne sont instituées pour défendre les ennemis de la cause nationale. C'est au *Messageur de Gand* à calculer les suites de son esprit hostile à la chose publique. Il reste responsable devant le public de ses provocations.

» Le téméraire qui brave la vindicte publique se met volontairement hors la loi, du moment qu'il veut en courir les chances.

- » Le gouverneur, baron DE LAMBERTS.
Le général de division, chev. DE WAUTHIER.
Le général de brigade, gouverneur de la Flandre orientale,
DE MAHIEU.
Les président et membres de la commission de sûreté
publique, CH. COPPENS, L. VAN DE POELE, F. VERGAU-
WEN, L. DE SOETER, C. SPILTHOORN.
Par ordonnance, le secrétaire LEJEUNE. »

Envisagée froidement et au point de vue des principes constitutionnels, cette proclamation était en même temps une faute et un oubli des principes juridiques. Tout homme, quel qu'il soit, a droit à la protection de la loi, et, s'il commet un méfait, la justice seule peut lui demander compte de sa conduite et lui infliger la peine. Mais pour apprécier le langage des autorités de Gand sans préjugés et sans exagération, il faut se placer au milieu des embarras et des périls qui les entouraient en 1831. Des rapports de police, confirmés par le témoignage de personnes respectables, annonçaient qu'un complot orangiste, d'un caractère on ne peut plus sérieux, se rattachait à la réapparition du *Messageur*. On espérait que le peuple, encore une fois surexcité par la presse antinationale, aurait renouvelé les scènes de pillage et de dévastation qui avaient déjà compromis la cause de la révolution. Les troupes de ligne et la garde civique étant arrivées sur les lieux, des coups de fusil devaient être tirés des rangs de la milice citoyenne sur les soldats, afin d'amener un conflit sanglant entre les deux éléments de la force publique destinée à maintenir l'ordre et à protéger la sécurité générale. Que ces avis fussent ou non conformes à l'état réel des choses, des notes écrites de la main du baron de Lambertis prouvent que le péril, à ses yeux, était loin de mériter les dédains de l'autorité provinciale. Il avait commencé par appeler dans son cabinet plusieurs membres du parquet et du tribunal de première instance. Tous ces magistrats lui dirent qu'il était impossible d'agir à la suite de simples soupçons, et qu'on

devait attendre l'existence d'une infraction aux lois pénales avant de réclamer le concours de la justice répressive. Interrogeant ensuite les deux chefs de la garnison et les membres de la commission de sûreté publique, il n'obtint pas davantage des garanties complètes contre le renouvellement du désordre; et ce fut alors que, voulant à la fois prévenir et effrayer les auteurs du complot, il rédigea la déclaration que nous venons de transcrire. Il savait très-bien que cet acte n'était pas à l'abri de toute critique; mais il croyait que, dans les circonstances anormales où l'on se trouvait, des scrupules exagérés pouvaient être mis de côté, quand il s'agissait de prévenir une collision sanglante. Il voulait retarder la réapparition du *Messager de Gand*, et ce but fut atteint.

Malheureusement, cette fois les journaux orangistes ne furent pas seuls à pousser des cris et à faire entendre des plaintes. A l'exception du *Journal des Flandres*, toutes les feuilles dévouées au gouvernement constitutionnel attaquèrent la proclamation du 3 mai comme une atteinte directe à la liberté de la presse, comme une violation flagrante des lois protectrices de la liberté individuelle. Malgré leurs sympathies pour la cause nationale, quelques journalistes poussèrent l'indignation au point de provoquer des mesures de rigueur contre le patriote éprouvé dont l'attitude courageuse avait déjoué les projets de Grégoire.

Les ennemis de la révolution s'empressèrent d'exploiter cet incident avec leur habileté ordinaire. Quelques-uns d'entre eux se rapprochèrent en apparence des hommes qu'ils avaient jusque-là énergiquement combattus, et leur firent entendre que, si la scission se perpétuait à Gand, si les passions devenaient chaque jour plus vives, si la perspective d'une réconciliation s'éloignait sans cesse, tous ces malheurs devaient être uniquement attribués au caractère hautain et à l'attitude provocatrice du baron de Lamberts. Depuis deux mois leurs émissaires disaient : « Qu'on nous » donne un gouverneur conciliant, sage, modéré, et bientôt la » lutte sera remplacée par la concorde; qu'on éloigne l'auteur de » toutes ces proclamations qui nous déconsidèrent aux yeux du » pays, et le pouvoir central n'aura plus à trembler pour le repos » de la seconde ville du royaume. »

Les Gantois dévoués à la maison d'Orange savaient que ce langage était à l'unisson avec la politique faible, embarrassée et timide du Régent. Dans les salons du baron de Chokier, dans les

bureaux des ministères, dans toutes les dépendances des sphères officielles, on ne parlait que de la nécessité de ramener les dissidents par la modération, par la condescendance, par l'oubli du passé, et surtout par la perspective d'une large participation aux faveurs du nouveau régime. Profitant adroitement de cette politique sans courage et sans dignité, les conspirateurs les plus déterminés de la Flandre se parèrent tout à coup d'un ardent amour de la conciliation, pour obtenir le renvoi de l'homme du 2 février!

Cependant le gouvernement hésitait encore. Il savait combien le baron de Lamberts était populaire dans sa province et, comme toute administration dépourvue d'énergie et de courage, il redoutait avant tout le mécontentement des classes inférieures.

Un incident nouveau vint fixer ses incertitudes.

En rendant compte de la révolte armée de Grégoire, nous avons dit que la compagnie de pompiers, commandée par Van de Poele, possédait deux pièces d'artillerie. L'un de ces canons appartenait à la Société de Saint-Antoine; l'autre, du calibre de six, était la propriété de l'Etat. Les pompiers croyaient que ce dernier resterait définitivement attaché à leur corps, lorsque, par suite d'une mesure générale, applicable à toutes les pièces prêtées par l'administration militaire, ils reçurent l'ordre d'en faire la remise au commandant de l'artillerie de la place.

Les vainqueurs de Grégoire, attribuant à cet ordre une portée qu'il n'avait pas, firent entendre des protestations énergiques, et leurs plaintes trouvèrent immédiatement un écho sympathique dans le cœur de tous les patriotes gantois. La commission de sûreté publique, qui avait remplacé l'administration communale, répondit par un refus formulé en termes sévères : « Général, » écrivit-elle au commandant de la province, « nous n'obtempérons point, dans les circonstances présentes, à l'ordre de remettre cette pièce d'artillerie, et si le ministère a manqué jusqu'à ce jour d'énergie pour sauver la patrie, sa mémoire ne lui sera pas infidèle pour lui rappeler, qu'à la journée du 2 février cette pièce a sauvé la ville de Gand et la Belgique entière de tous les maux de l'anarchie et de la guerre civile. La journée du 2 février peut revenir encore (1)! » Cette démarche hardie, mais malheureusement empreinte d'un caractère révolutionnaire,

(1) Lettre du 4 mai 1831. Elle était signée par MM. Coppens, F. Vergauwen, de Souter, Spilthoorn et Lejeune.

obtint un retentissement immense. Cinq cents officiers et soldats de la garde civique se rendirent en armes à l'Hôtel-de-Ville, pour offrir aux magistrats municipaux l'appui d'un dévouement sans limites. Deux à trois cents chasseurs à cheval sortirent tumultueusement de leur caserne, le sabre au clair, et coururent au quartier des pompiers, en criant : « *Vive Van de Poele ! A bas les traîtres !* » Ils parcoururent ensuite plusieurs rues de la ville, et ce fut avec des peines infinies, et sur la promesse formelle que les pompiers garderaient les deux canons, que les officiers réussirent à calmer l'effervescence de leurs soldats. Inutile d'ajouter que les classes inférieures avaient largement participé au tumulte.

Le gouverneur, qui avait prédit tout ce qui venait d'arriver, reçut dans la matinée la visite du général de Wauthier. De même que celui-ci, il blâma les excès commis par le peuple et surtout l'insubordination des chasseurs ; mais, avec sa franchise ordinaire, il refusa nettement de contribuer pour sa part au désarmement des pompiers. « Cette mesure, » dit-il, « est imprudente ; il y a de » quoi insurger toute la ville en faveur des pompiers. » « Je ne » crains rien, » répondit le général ; « j'aurai bientôt 8,000 hommes sous la main. Jusqu'à cette heure, j'ai dissimulé ; mais le » moment d'agir est arrivé. J'ai l'autorisation de mettre la ville » en état de siège. » Le gouverneur répliqua : « Général, vous ne » réussirez pas ; ne vous y trompez pas. Votre force n'est rien. » Vous avez pour vous les épaulettes, mais le peuple a pour lui les » soldats. Laissez aux pompiers leurs canons. Ils en ont fait bon » usage, et nous pouvons encore avoir besoin d'eux. Ce corps se » respecte : on ne doit pas l'humilier. »

Le général se retira et fit son rapport au département de la guerre (1).

Alors les hésitations du conseil des ministres cessèrent. Le baron de Lamberts fut destitué et remplacé par M. Vanderlinden, ancien membre du gouvernement provisoire. Celui-ci arriva à Gand dans la nuit du 6 au 7 mai.

La nouvelle de la destitution du gouverneur se répandit avec une rapidité extraordinaire et provoqua, dans tous les quartiers de la ville, une agitation menaçante pour la sécurité publique. L'irritation était d'autant plus vive que l'un des premiers actes de M. J. Vanderlinden devait être le renvoi de la commission de sûreté publique et son remplacement par l'ancienne régence. Cette

(1) Ces détails sont extraits d'une note écrite par le baron de Lamberts.

fois encore, la garnison se montra prête à prendre sa part du désordre. Des groupes de fantassins, appartenant à tous les corps de la place, se rendirent à la caserne des pompiers, jurant de défendre avec eux, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, les glorieux instruments de la victoire du 2 février. La corporation des bouchers se réunit, parcourut la ville et planta un arbre de la liberté devant la grande boucherie, aux cris mille fois répétés de : « *Vive notre gouverneur ! Vive la commission de sûreté publique !* » Le bruit s'étant répandu que des troupes arrivaient de Bruges, pour prêter main-forte aux autorités soupçonnées de vouloir mettre la ville en état de siège, plusieurs centaines de gardes civiques, commandés par un major, allèrent se joindre aux pompiers qui, de leur côté, s'avançaient sur la place du Beffroi, traînant leurs canons et précédés de leur colonel à cheval. Les cris : « *A bas les ministres ! Vive Van de Poele ! Vive de Lamberts !* » furent poussés avec enthousiasme ; puis toute cette foule, gardes civiques, pompiers, bouchers, habitants en armes, se rendit à la porte de Bruges, où les canons furent braqués dans la direction de la campagne. Il fallut que le général de Wauthier se rendit sur les lieux, pour donner sa parole d'honneur que le déplacement de quelques compagnies d'infanterie, arrêté depuis plus de huit jours, n'avait d'autre but que de fortifier la ligne trop faiblement garnie de Saint-Nicolas. Les citoyens armés et les milliers de prolétaires qui les entouraient ne consentirent à rentrer en ville et à se disperser qu'après avoir reçu l'assurance qu'aucune mesure hostile à la cité ou alarmante pour le patriotisme ne serait prise par le gouvernement. Dans la soirée, la musique de la garde civique, escortée d'une multitude de citoyens appartenant à toutes les classes, alla donner une brillante sérénade au gouverneur frappé par le pouvoir central. Là aussi les cris de : « *Vive le gouverneur !* » furent poussés avec un élan unanime. Craignant que le peuple ne se portât à des excès contre les personnes ou les propriétés, le gouverneur parut au balcon pour l'engager à confondre, par son attitude calme et paisible, les préventions accréditées contre les Gantois par les ennemis de la cause nationale.

Au milieu de ces scènes de désordre, plusieurs députés de la Flandre orientale, effrayés de l'aspect de la cité, s'étaient réunis à l'Hôtel-de-Ville et avaient rédigé la déclaration suivante :

« Les soussignés, membres du Congrès National, réunis à l'hôtel de ville pour aviser aux moyens de préserver Gand et le pays entier des plus grands malheurs, ont cru devoir prendre les résolutions suivantes :

» 1^o De prier instamment M. Vanderlinden de suspendre les mesures qu'il lui est enjoint d'exécuter ici pour la destitution de M. le gouverneur baron de Lambert et de MM. les membres de la commission de sûreté publique, destitution qui entrainerait les plus graves conséquences ;

» 2^o D'envoyer à Bruxelles une députation pour éclairer M. le Régent sur l'état où se trouvent la ville et la province depuis que le ministère, trompé lui-même par des traitres, a fait à M. le Régent un faux exposé des choses.

» Ainsi arrêté à Gand, le 7 mai 1831.

» HELIAS D'HUDEGHEM, l'abbé VAN CROMBRUGGE, SPEELMAN-ROOMAN, L.-B. COPPENS, L.-J. LEBÈGUE, VERGAUWEN-GOETHALS, CH. COPPENS, l'abbé J.-J. DESMET, etc. »

M. Vanderlinden était trop éclairé pour ne pas comprendre les exigences de la situation. Il consentit à suspendre son installation jusqu'au retour de la députation des membres du Congrès. Celle-ci se mit aussitôt en route, accompagnée de deux officiers de la garde civique et de deux membres de l'*Association nationale*.

Grâce à ces mesures, qui suffirent à elles seules pour faire ressortir l'imprudente conduite des ministres, la nuit et la journée du lendemain furent assez paisibles. Mais le peuple et l'immense majorité de la garde civique n'en continuaient pas moins à manifester énergiquement leur volonté de conserver le baron de Lambert à la tête de l'administration de la province. Dans les rues, sur les places publiques, dans les cafés et les estaminets, on trouvait des groupes nombreux qui chantaient en chœur une espèce de satire que l'un des membres les plus influents de l'*Association nationale* avait composée pour la circonstance (1).

(1) Voici deux strophes de cette chanson :

O smert ! ó schande ! ó grouwel ! Vlaenderlingen,
Hooft gy den vloek, die dondert op den man,
Den man, dien wy met all' ons liefde omringen,
Den grootsten schrik van 't haetlyk vloekgespan ?
Den vloek der deugd ? Jae, hy is uitgesproeken !
Hy valle. Wie ? Den redder van het land !
Gansch vlaend'ren ging in bloed en puynen rooken ;
Verraedery brogt boyen, moord et brand.

En hy, hy sprak, den braeven, sonder béeven,
Hy sprak vol moed den landverraeder aen :
Voor 't vaderland is hy getrouw gebleeven :
Hy zag de dood, en bleef onroerlyk staen !
Hy sprak... Gy weet het woord, ó Gentenaeren,
Dit woord heeft u van moord en brand gered !
Gy riept : hy leev' by ons nog hondert jaerent
Verraedery ligt door zyn moed verplet !

La députation arriva à Bruxelles dans la matinée du 8 mai et fut immédiatement introduite près du Régent. Nous emprunterons le récit de l'entrevue à l'*agenda* d'un témoin oculaire. C'est une nouvelle page d'histoire qui jette une vive lumière sur les hésitations et l'incapacité du gouvernement de l'époque.

« M. Hélias d'Huddaghem prit la parole et exposa les dangers de la situation. Le Régent, visiblement contrarié, l'interrompit brusquement et dit avec hauteur : « Je vois, messieurs, ce que vous voulez. Les Flandres veulent se séparer du reste de la Belgique : mais nous verrons ! » — M. Hélias d'Huddaghem répondit avec dignité : « Nous venons, M. le Régent, pour éviter ce malheur. L'homme du 2 février est sacrifié avant que le traître Grégoire ait comparu devant ses juges ! » — Le Régent, tout atterré, perdit contenance et dit : « Messieurs, ce n'est pas moi. Je ne peux rien. Voilà les ministres en conseil dans la pièce voisine. Parlez-leur. » — Les membres de la députation furent introduits. Aucun ministre ne fit résistance, et la mesure prise contre le baron de Lamberts fut immédiatement retirée. »

Le gouverneur et la commission de sûreté publique restèrent à leur poste, et les pompiers conservèrent leur artillerie.

A cette nouvelle, la ville se calma comme par enchantement. La garde civique fraternisa avec l'armée sur la Place d'Armes, et la proclamation suivante vint annoncer le retour du calme et de la confiance :

« Des tentatives nouvelles pour troubler la tranquillité publique ont été employées par les agents ordinaires de nos ennemis ; des bruits alarmants de méfiance entre les citoyens et l'armée circulaient dans notre ville. Il était du devoir de l'autorité d'en arrêter les déplorables résultats.

» Hier, vers quatre heures de l'après-midi, une députation de la garde civique, précédée de son commandant, M. le colonel Coppens, a fraternisé, sur la Place d'Armes, avec les officiers des différents corps de notre garnison.

» M. le général de division de Wauthier s'est placé au centre de nos soldats citoyens et des braves de l'armée, et, d'une voix ferme, a fait connaître combien il lui était agréable de voir cette réunion spontanée ; combien la patrie avait besoin d'union entre ses enfants, au jour du danger, et de témoigner à notre Régent tout le respect dont il est entouré, de lui donner la preuve que le serment de fidélité, de la part des Belges, n'est pas un vain mot.

» M. le major de Souter, au nom de la garde civique et de la commission de sûreté publique, a répondu à cette allocution. Son discours renferme la profession de foi de ses collègues : protection aux personnes et aux propriétés contre tous les attentats, de quelque part qu'ils émanent ; point de distinction de parti, quand l'individu est menacé ; maintien des lois et de l'ordre public ;

confiance dans les autorités ; persévérance dans les principes de notre glorieuse révolution : telles étaient ses paroles. Elles sont l'expression de nos sentiments, elles ont trouvé de l'écho parmi la foule des assistants sortis de tous les rangs de la société. Nous étions sûrs de cet accueil de la part d'un peuple qui a donné autant de gages de longanimité que le peuple gantois : nous lui devons, nous nous devons à nous-mêmes d'en consacrer la preuve par la publicité. C'est la seule manière que nous connaissions de répondre aux intentions malicieuses que l'on a voulu nous prêter au sujet d'actes provoqués dans l'intérêt du bon ordre.

» Gand, 10 mai 1831.

» Le gouverneur de la Flandre orientale, baron DE LAMBERTS. Le général de division, chevalier DE WAUTHIER. Le général de brigade, gouverneur militaire de la Flandre orientale, DE MAHIEU. La commission de sûreté publique, CH. COPPENS, président, L. VAN DE POELE, L. DE SOUTER, F. VERGAUWEN, C.-L. SPILTHOORN, T.-S. LEJEUNE (1). »

Pendant les deux mois suivants, la ville de Gand partagea les craintes et les souffrances de toutes les provinces. Le refus de la couronne offerte au duc de Nemours avait jeté le découragement dans l'âme d'une foule d'hommes influents et sincèrement dévoués à la révolution. Malgré les efforts et les subsides de l'Etat, l'industrie et le commerce se débattaient toujours dans les étreintes d'une crise profonde. L'insubordination continuait à régner dans les rangs de l'armée, et toute tentative d'y introduire l'ordre et la discipline était aussitôt dénoncée par la presse comme un acte de réaction et de vengeance contre les vainqueurs de Septembre. L'intervention chaque jour plus impérieuse de la Conférence de Londres alarmait les patriotes sur la conservation de l'intégrité du territoire. Partout on rencontrait des soupçons, des murmures, des accusations et des plaintes, dont les orangistes s'apprétaient à tirer parti. Enfin, après plusieurs semaines d'hésitations très-inopportunes, le Congrès, dans sa séance du 4 juin 1831, déféra la couronne au prince Léopold de Saxe-Cobourg.

Une proclamation concise, mais dont chaque ligne révélait le patriotisme sincère et généreux de son auteur, annonça l'arrivée prochaine du Roi aux habitants de la Flandre orientale.

« Habitants de la province !

• *Vive le Roi!* La révolution est terminée, la Belgique est constituée.

(1) *Journal des Flandres* du 7 au 12 mai 1851.

L'élu de la nation arrivera à Gand, lundi 18 de ce mois. *Vive Léopold, Roi des Belges !*

» Que toute dissension qui a existé parmi nous cesse ! que les partis se donnent la main et confondent leurs sentiments dans l'amour du Roi ! Nous ne sommes plus qu'un peuple de frères : Léopold 1^{er} est le nœud de l'alliance. *Vive le Roi des Belges !*

« Gand, le 15 juillet 1831.

» Le gouverneur de la Flandre orientale,

» BARON DE LAMBERTS. »

Le 17 juillet, le prince fit son entrée à Ostende. Le lendemain, il fut accueilli avec enthousiasme par les habitants de Bruges. Dans la crainte des manifestations inconvenantes de l'orangisme, toujours très-vivace à Gand, on l'avait engagé à rayer de son itinéraire la capitale de la Flandre orientale ; mais le nouveau Roi des Belges, connaissant déjà l'état réel des choses, n'avait pas écouté ces conseils timides. Ainsi que le gouverneur l'avait annoncé, le 18 juin, à six heures du soir, le drapeau tricolore, arboré sur la tour de Saint-Bavon, signala l'arrivée du souverain proclamé par la volonté nationale.

Le baron de Lamberts s'était rendu à sa rencontre jusqu'aux limites de la province. Après avoir reçu les félicitations d'usage, le Roi lui dit : « J'ai été bien reçu dans la Flandre occidentale ; » j'espère que je le serai de même dans cette province. » — « Sire, » répondit le gouverneur, Votre Majesté sera bien reçue dans » toutes les parties du pays ; mais elle le sera tout particulière- » ment dans cette province éminemment catholique et, par consé- » quent, profondément nationale. »

L'accueil était, en effet, plein de joie, de cordialité, de bonheur, de reconnaissance. Les villages et les hameaux avaient rivalisé pour multiplier les arcs de verdure, les drapeaux, les inscriptions, les chronogrammes, tous les ornements traditionnels des fêtes flamandes. Chaque chaumière avait son décor, simple mais expressif. La population tout entière, conduite par ses magistrats et son clergé, se pressait aux bords de la route et faisait retentir les airs de ses acclamations unanimes.

A mesure qu'on s'approchait de Gand, le spectacle devenait plus intéressant, plus grandiose, et l'enthousiasme croissait avec la foule. Après que le Roi eût été reçu et complimenté par les autorités dans un riche pavillon dressé à la porte de Bruges, il tra-

versa lentement les rues de la ville, toutes décorées avec une véritable magnificence. Une foule innombrable se pressait le long des maisons, aux fenêtres et jusque sur les toits, poussant d'un élan unanime le cri désormais si éminemment national : « *Vive Léopold ! Vive le Roi des Belges !* » Les acclamations se renouvelèrent avec une force nouvelle lorsque le clergé, sortant de l'église de St-Nicolas, vint à son tour offrir l'hommage de son dévouement et de ses vœux au premier Roi de la Belgique indépendante. L'orangisme était visiblement étouffé sous les manifestations chaleureuses du patriotisme. Le premier mouvement du prince en arrivant à l'hôtel du gouvernement, où il fut reçu par M^{me} la baronne de Lamberts, fut de s'écrier : « L'accueil que je reçois dépasse toute expression ! » Quelques instants après, évoquant gracieusement le souvenir de l'événement du 2 février, il eut la bonté de dire au gouverneur : « ... A une époque où l'honneur devient chaque jour plus rare, » vous vous êtes montré homme d'honneur dans toute la force des » termes. Sans vous, Monsieur le gouverneur, il n'y aurait pas » de Belgique. » — De telles paroles doivent être recueillies par l'histoire !

Le baron de Lamberts jouissait encore du bonheur qu'il avait éprouvé dans cette belle journée, lorsque, dans la nuit du 2 août, une dépêche expédiée par le ministre de l'intérieur vint lui apprendre la rupture de l'armistice et la brusque invasion de l'armée hollandaise. Il prit aussitôt les mesures requises pour rendre la résistance dans les Flandres aussi vigoureuse et aussi efficace que possible. Poussé par un pressentiment en quelque sorte prophétique, il avait réclamé depuis longtemps l'armement de plusieurs points importants, entre autres du *Capitaelen-Dam* et des digues des *Polders* environnants ; mais ses réclamations n'avaient pas été écoutées, et ce furent précisément ces points qui reçurent la première attaque de la flotte hollandaise et des garnisons ennemies de la Zélande. On n'avait pas fait un accueil plus favorable aux demandes d'armes et de munitions pour la garde civique, qu'il avait tant de fois adressées aux ministres. Aujourd'hui la guerre éclatait, et la majeure partie des défenseurs naturels de la Flandre orientale n'était armée que de fusils de chasse et de piques ! Le gouverneur n'en agit pas moins avec le courage et la rapidité requis par les circonstances. Il rédigea une proclamation énergique pour engager ses administrés à se lever comme un seul homme contre un ennemi dont l'attaque était une violation mani-

feste du droit des gens. Il s'adressa aux commissaires d'arrondissement et aux autorités locales pour stimuler leur zèle et leur prescrire d'envoyer de nombreux volontaires sur tous les points menacés. A force d'instances, il finit par obtenir 3,000 fusils qui furent aussitôt distribués. La milice citoyenne répondit avec empressement à l'appel du premier magistrat de la province. Termonde, Alost, Saint-Nicolas, Lokeren, Beveren, Ecclo, fournirent un ample contingent de citoyens armés, et leur concours contribua, pour une large part, à préserver la Flandre orientale du triste sort qui devait échoir aux provinces d'Anvers, de Limbourg et de Brabant (1).

Le territoire national fut bientôt évacué ; mais, malgré l'appui désormais manifeste de la France, les ennemis de notre indépendance reprirent leurs menées et conservèrent toutes leurs espérances.

On a dit souvent que le baron de Lamberts, doué d'un caractère haineux et implacable, repoussait les orangistes par ses exigences et était ainsi la cause unique de la lutte qui se perpétuait dans la Flandre orientale. Nous ne trouvons rien de pareil dans les papiers importants que sa famille a bien voulu nous confier. Loin de là : dès la fin de 1831, il recherchait loyalement l'occasion d'éteindre les ressentiments et de rétablir la confiance générale, en appelant au partage des bénéfices du régime nouveau tous les orangistes disposés à renoncer à leurs chimères. Nous en voyons la preuve dans une lettre remarquable que lui écrivit, le 9 janvier 1832, un homme très-haut placé dans l'estime de ses concitoyens et qui connaissait parfaitement l'état réel des choses. Cette lettre mérite d'être reproduite, parce que les considérations qu'elle renferme présentent un intérêt historique, en ce sens qu'elles éclairent la situation des partis après l'installation de la monarchie constitutionnelle. Le correspondant disait :

« Dans différents entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, vous avez bien voulu m' consulter sur les questions suivantes : S'il était possible d'opérer à Gand une réconciliation entre les différents partis que la révolution a enfantés. S'il était dans l'intérêt du gouvernement d'employer indistinctement tous ceux qui possèdent les qualités requises, sans avoir égard à leur opinion. Et finalement, si l'on pouvait avoir confiance dans

(1) Tous ces événements sont racontés en détail dans l'intéressant ouvrage de M. C. Rodenbach, *Episodes de la révolution dans les Flandres*, p. 240 et suiv.

ceux qui sont en place et qui professent des opinions contraires à la révolution. »

On avouera qu'il n'était pas possible de poser le problème d'une manière à la fois plus nette et plus large. Le correspondant, dont nous regrettons de ne pouvoir citer le nom, poursuit :

« *Votre esprit conciliant m'a fait entrevoir que vous désiriez rallier au roi Léopold les hommes de tous les partis ; que vous conserveriez dans cette intention ceux-là même qui se montrent opposés à la révolution, afin de ne pas amener de nouvelles excitations par leur déplacement.* Je vais, Monsieur le gouverneur, vous répondre avec toute la franchise que vous me connaissez. — Pour ce qui concerne la première question, il me semble que toute démarche qu'on fera pour opérer une réconciliation entre les partis patriote et orangiste, dans l'état d'incertitude et d'anxiété où se trouve le pays, ne tendrait qu'à dévoiler une extrême faiblesse de la part du gouvernement, et que toute tentative à ce sujet n'aurait d'autre résultat que d'indisposer les patriotes et d'enhardir le parti orangiste.... Que le gouvernement de Sa Majesté prenne une attitude plus ferme, qu'il neutralise l'influence d'une trentaine d'hommes que le patriotisme de la multitude contient, qu'il se mette enfin à la hauteur des principes de la révolution tout en rentrant dans le système légal, et il aura bientôt à ses pieds une faction qui ne trouve de force que dans sa déplorable condescendance envers elle et dans l'appui de quelques ambitieux. — A la seconde et troisième question, je dois vous répondre que, quoi qu'il soit vrai que dans les révolutions on emploie tous les instruments qui se présentent pour renverser l'ordre de choses dont on a à se plaindre, et qu'on soit souvent obligé d'employer des médiocrités reconnues, dont on doit se défaire après pour ne pas entraver la marche de la nouvelle administration, *le temps ne me semble pas venu pour faire divorce avec le patriotisme....* On doit être extrêmement circonspect à cet égard. S'il y a des patriotes incapables dont on s'est servi d'abord, pour récompenser des services rendus à la cause de la révolution, et qu'on soit obligé de les remplacer, il faut que cette incapacité soit bien notoire et l'on ne peut, en aucun cas, mettre à leur place un orangiste reconnu. Je sais bien, et j'en ai l'expérience, que lorsqu'un homme, qui a servi avec probité le gouvernement déchu et qui même lui est resté fidèle jusqu'au dernier moment, prend l'engagement de servir le nouveau gouvernement, on peut compter sur lui, et qu'il serait même odieux et impolitique de déplacer un semblable fonctionnaire ; mais, le préférer à un patriote qui a le même talent, c'est commettre une faute en politique aussi bien qu'en administration. D'ailleurs, il est démontré que, si la révolution a produit des nullités, le gouvernement hollandais avait dans toutes les branches de son administration des médiocrités bien plus déplorables. Mon opinion sur les deux dernières questions serait que le roi doit avoir d'abord des gouverneurs sur la fidélité desquels il puisse compter, et que ceux-ci doivent jouir de tout son appui, afin d'obtenir la considération et

la confiance de leurs administrés; qu'ils doivent être chargés d'examiner les éléments qui composent leurs administrations et d'épurer, avec une extrême réserve, toutes les directions gangrenées d'un orangisme reconnu et dangereux. Ces dernières, une fois épurées, doivent examiner à leur tour les titres des employés subalternes et proposer les changements que l'intérêt public réclame. Croyez, Monsieur le gouverneur, à mon expérience. Vous n'avez rencontré jusqu'ici que des entraves et des dégoûts, et il y a longtemps que vous auriez eu des désagréments plus graves, si le patriotisme des masses n'avait pas contenu la malveillance dont vous êtes entouré... *La prétendue réconciliation est une chimère. Jamais le temps ne fut plus mal choisi pour réaliser ce rêve. Il faut que les orangistes viennent au roi, mais ce n'est pas à Sa Majesté à aller au-devant d'eux...* »

Quand on met cette lettre en regard des *Souvenirs d'un ex-journaliste*, écrits par l'un des rédacteurs les plus influents du *Messenger*, on voit immédiatement que le correspondant du gouverneur avait parfaitement étudié le terrain politique. L'existence du parti orangiste ne tenait en aucune manière à la répulsion que l'administration témoignait à quelques personnages secondaires. Les hommes qui le dirigeaient, constamment en rapport avec le cabinet de La Haye, auraient repoussé avec dédain les avances et les largesses du gouvernement de Bruxelles. Et cependant le baron de Lamberts, qu'on représentait sans cesse sous les traits de l'intolérance et du monopole révolutionnaire, refusa d'aller aussi loin que son correspondant officieux! Il ne réclama pas l'épuration des administrations suspectes; mais il ne voulut pas davantage que les représentants constitutionnels du peuple belge oubliassent leur dignité, leur mission et leur force, au point de mendier humblement l'appui des adversaires du trône issu du mouvement national de Septembre. Ceux qui l'ont connu et qu'il a honorés de sa confiance savent tous que l'égoïsme, l'intolérance et la haine n'avaient point de place dans le cœur de ce chrétien austère. Il remplissait noblement et courageusement son devoir, sans s'inquiéter des clameurs de quelques ambitieux dont il avait refusé d'assouvir les convoitises. Il voulait gagner les orangistes à la révolution, mais non pas sacrifier la révolution aux orangistes. Leurs injures et leurs protestations le laissaient impassible. Il trouvait tout simple que les partisans de la maison d'Orange se constituassent en état d'hostilité permanente avec le chef de l'administration nouvelle.

Cette conduite à la fois ferme et conciliante était en harmonie avec les intérêts du pays. Ce que voulait le parti orangiste de

Gand, c'était l'administration publique exercée à son profit et dirigée contre les patriotes.

A la suite de l'invasion hollandaise et de l'armistice imposé par la Conférence de Londres, le ministère crut qu'un grand acte de conciliation aurait pour résultat de rallier au trône de Léopold tous les dissidents de la Flandre orientale. Malgré l'avis du baron de Lamberts, un arrêté royal du 19 août 1831 congédia la commission de sûreté publique et réinstalla le conseil communal, suspendu, depuis le 4 février, par le délégué du gouvernement provisoire (1). On s'imagine peut-être que cette condescendance, très-pénible pour les partisans de la révolution, eut pour conséquence d'adoucir le langage de l'organe le plus influent de l'orangisme. Qu'on se détrompe : loin de renoncer à ses allures hautaines, le *Messenger* prit acte de cette concession pour en réclamer une nouvelle, plus importante encore. Il exigea le renvoi du baron de Lamberts, et plusieurs indices nous font supposer que cet acte de faiblesse eut été accompli par le ministère, sans les réclamations énergiques du *Journal des Flandres*. Ce vigilant organe des patriotes disait :

« Sur quelle raison le ministère fonderait-il la destitution de l'homme du 2 février ? et par qui croirait-il pouvoir le remplacer ? Qui, plus que lui, a donné des gages de son attachement à la cause nationale ? Quel est le fonctionnaire qui s'est plus dignement acquitté de sa charge ?... Nos hommes d'Etat ont-ils bien prévu les suites immenses qu'une pareille destitution traînerait après elle ? Connaissent-ils la vénération que toute la Flandre, et Gand en particulier, a voué au digne patriote qui les sauva du joug abhorré des Nassau ? Qu'ils se rappellent la journée du 7 mai, et ils en auront la preuve ! Qui leur a donné le droit de se montrer ingrats envers les hommes de la révolution (2) ? »

Le gouverneur fut laissé à son poste ; mais ces hésitations incessantes du pouvoir central, habilement exploitées par les orangistes de la Flandre, eurent pour inévitable résultat de ranimer l'espoir et de doubler l'audace des adversaires de la révolution. Un mois après la réinstallation du conseil communal, leurs menées étaient devenues tellement actives, tellement dangereuses, que le baron de Lamberts se vit encore une fois forcé de convoquer un conseil extraordinaire, composé du procureur du roi, du gouverneur mi-

(1) Voy. ci-dessus, p. 19.

(2) *Journal des Flandres* du 5 septembre 1831.

litaire, des officiers supérieurs de la garnison et des chefs de tous les services militaires. L'assemblée fut unanimement d'avis que, malgré l'excellent esprit qui animait la majorité de la population, le maintien de l'ordre et la sûreté de la place exigeaient l'emploi de mesures exceptionnelles. En conséquence, une ordonnance du général Niellon, publiée le 21 octobre, à 10 heures du soir, déclara la ville de Gand en état de siège. On fut obligé de prendre contre les orangistes une résolution dont on avait menacé, trois mois auparavant, les chefs des patriotes (1) !

Quelques semaines plus tard, la Belgique accepta le traité des *vingt-quatre articles*, et les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie reconnurent solennellement le Roi des Belges. Cette fois le baron de Lamberts crut lui-même que la ratification diplomatique des événements de Septembre allait ouvrir les yeux de ses adversaires et rallier au trône nouveau les partisans d'une restauration désormais impossible. Il s'empressa même de témoigner sa confiance dans une proclamation adressée aux habitants de la province :

« Concitoyens !

» La nation avait fait un grand sacrifice à la paix de l'Europe en acceptant les vingt-quatre articles de Londres ; son Roi, magnanime comme elle, se montrait prêt à sanctionner le vote douloureux des Chambres législatives, et cependant rien ne semblait se décider. Les insensés, qui rêvaient encore le retour de la domination étrangère, levaient de nouveau la tête, et, malgré le bon esprit qui l'anime, le peuple s'agitait dans une pénible anxiété.

» Belges ! la Providence veillait sur votre révolution glorieuse et pure. La Conférence de Londres vient d'achever son ouvrage ; les hautes puissances qui y sont représentées reconnaissent solennellement la royauté de Léopold ; elles ont toutes signé avec lui un traité de paix perpétuelle et garantissent elles-mêmes l'adhésion d'un ennemi opiniâtre. Belges ! une ère nouvelle commence pour vous ! Amis des peuples qui vous entourent, vous formez une nation libre et indépendante, et, ce qu'on vous avait refusé depuis des siècles, vous venez de l'obtenir et de vous asseoir à votre rang dans la grande famille des nations européennes. Que ne produira pas votre génie actif et industriel sous une Constitution où les principes d'une sage liberté sont si largement posés, et avec un Roi dont les vertus ont déjà conquis tous les cœurs !

» Désormais toute discorde fuira loin de nous ; l'industrie et le commerce reprendront leurs travaux trop longtemps interrompus ; et s'il faut encore des

(1) L'ordonnance de Niellon fut approuvée le lendemain par un arrêté royal (22 octobre 1831).

sacrifices pour secourir la classe ouvrière dans cette saison rigoureuse, on les accomplira sans doute de bon cœur, parce qu'on en voit le terme dans la stabilité assurée à nos institutions.

» Vive la Belgique ! Vive le Roi !

» Gand, 21 novembre 1831.

» Le gouverneur de la Flandre orientale.

» Baron DE LAMBERTS. »

A la suite de la reconnaissance du Roi des Belges par les grandes puissances de l'Europe, le baron de Lamberts répétait l'appel à la conciliation, à l'union, à l'oubli du passé, qu'il avait fait entendre au moment où Léopold I^{er} mit le pied sur le territoire de son royaume. En novembre comme en juillet, il espérait qu'un grand acte de la diplomatie européenne aurait exercé une influence salutaire sur les mécontents de l'intérieur. Cet espoir fut encore une fois complètement déçu ! Les illusions qui entretenaient la résistance du cabinet de La Haye existaient tout aussi vivaces dans les conciliabules orangistes de la Flandre. Les habitants de Gand, en très-grande majorité, manifestèrent leur joie et leur adhésion en décorant les rues de drapeaux et de banderoles tricolores. Le soir venu, des chants patriotiques se firent entendre dans les lieux publics, et plusieurs quartiers furent splendidement illuminés ; mais, chose étrange ! à partir de cet événement si rassurant pour l'avenir du pays, les amis de la maison d'Orange redoublèrent d'activité, de courage et de zèle. Le 19 février 1832, le général Niellon, commandant la division des Flandres, fut obligé de publier une deuxième ordonnance ainsi conçue : « Tout individu, militaire ou » autre, qui sera trouvé s'être rendu coupable ou complice d'es- » pionnage, d'embauchage, d'excitation à la désertion, de cor- » respondance avec l'ennemi, ou de tout autre crime ou délit » relatif au corps d'armée ou à ses appartenances, soit par la voie » de la presse, soit par tout autre moyen, sera dorénavant traduit » devant le conseil de guerre permanent en campagne, dont les » jugements sont sans appel. » Quatre jours plus tard, l'administration communale, redoutant des désordres à l'occasion du carnaval, interdit les bals masqués, défendit de se montrer masqué ou déguisé dans les rues, et ordonna la fermeture de tous les lieux publics à dix heures du soir (1).

On voit que le gouverneur de la Flandre orientale continuait à

(1) *Journal des Flandres* du 21 et du 25 février 1831.

se trouver dans un foyer d'agitation contre-révolutionnaire qui réclamait autant de vigilance que de courage. Et cependant, au commencement de 1833, une nouvelle catégorie d'adversaires vint unir ses clameurs aux récriminations des orangistes ! L'union patriotique de 1830, l'alliance heureuse et féconde des catholiques et des libéraux était devenue antipathique à une phalange, chaque jour plus nombreuse, d'adversaires fatigués de la paix et impatients de recommencer la lutte. Ces hommes, qui avaient sans cesse les mots de tolérance et de liberté sur les lèvres, réclamaient audacieusement le monopole des emplois publics pour leurs partisans, l'absorption de l'influence gouvernementale dans les mains d'une coterie, la disgrâce et l'éloignement des fonctionnaires catholiques, c'est-à-dire, la résurrection du régime hollandais avec la franchise de moins et l'hypocrisie de plus. Profondément dévoué aux libres institutions de sa patrie, mais non moins énergiquement fidèle à tous ses devoirs de chrétien, le baron de Lamberts devait être, l'un des premiers, l'objet de leurs attaques et de leurs censures. L'organe de cette fraction dissidente, *Le libéral* de Bruxelles, ne cessait de parler de la *déplorable administration* du gouverneur de Gand ; c'était, à l'entendre, un *véritable fléau* pour l'une de nos plus importantes provinces. Justement indigné de ces mensonges, *le Journal des Flandres* répondit : « Venez à Gand, patriotes du » *National*, et vous verrez si vos haines sont partagées par nos » patriotes ! Venez à Gand, et vous verrez l'estime et l'attachement » que les amis de la cause nationale professent pour le gou- » verneur ! Alors vous cesserez de décrier, avec les ennemis » de la révolution, l'un de ses plus utiles défenseurs ; alors vous » cesserez d'aveugler le gouvernement, sous prétexte de lui *ouvrir* » *les yeux*. Vous dépeignez comme odieuse l'administration de M. de » Lamberts... : consultez les opinions à Gand, et vous cesserez de » poursuivre de vos clameurs un fonctionnaire respectable, investi » de la confiance publique, et qui n'a d'ennemis que parmi les » partisans du régime déchu et quelques intolérants du libéra- » lisme (1). » La réponse était péremptoire ; mais ces attaques incessantes, exploitées par un petit nombre d'ennemis personnels, n'en exerçaient pas moins une influence très-préjudiciable au digne chef de l'administration de la Flandre orientale. Malgré ses déceptions successives, le gouvernement nourrissait toujours l'es-

(1) *Journal des Flandres* du 24 janvier 1833.

poir de ramener les mécontents par la condescendance et par l'appât des faveurs officielles ; il n'aimait pas à voir sans cesse représenter l'un de ses agents comme un obstacle permanent à une réconciliation durable.

Cependant les leçons et les humiliations ne manquaient pas à l'administration centrale. A la demande des ministres, le Roi avait fait cesser l'état de siège, par un arrêté du 5 mars 1833. Comment les chefs du gouvernement national furent-ils récompensés de leur condescendance ? Pour répondre à cette question, il suffit de jeter un coup d'œil sur les colonnes du *Messenger de Gand*. Aux yeux des rédacteurs de la feuille orangiste, les ministres étaient « des laquais impudents, des faquins subalternes (1). » Les problèmes qui passionnaient les Belges se réduisaient aux proportions mesquines d'une lutte ouverte, entre « la cour et l'Église, c'est à dire, entre des intrigants et des » imbéciles, deux races domestiques également méprisables, » dont l'une rampe au palais et l'autre à la sacristie (2). » Le roi ayant entrepris, dans le commencement de mai, un nouveau voyage dans les Flandres, le *Messenger* eut l'audace d'apostropher l'élu de la nation dans les termes suivants : « Comment votre » temps sera-t-il employé chez nous ? Quel honnête homme appe- » lerez-vous à vous entretenir ? D'anciens coupe-jarrêts devenus » courtisans serviles, des bandits qui ont passé de l'assassinat à » l'escroquerie, des jacobins qui, sortis de la boue des carre- » fours, s'honorent aujourd'hui de la poussière des antichambres, » des hommes sans portée, sans lumières, sans probité, telle est la » cour qui vous attend et dont vous recevrez les révélations sur » la situation du pays !.. Tibère, se retirant à Caprée, se réservait » le droit de persécuter les Romains du fond de sa solitude ; mais » ce monstre impérial n'était pas assez stupide pour venir s'épan- » cher au milieu d'eux comme un bon père de famille. Il se fai- » sait sentir mais ne se faisait pas voir (3). » Ainsi qu'on devait s'y attendre, les officiers de la garnison relevèrent le gant jeté au chef suprême de l'armée, et le peuple, réuni en groupes tumultueux sur les places publiques, se montrait prêt à mettre sa redoutable colère dans la balance. L'éditeur responsable du journal, M. Van

(1) *Messenger de Gand* du 6 avril 1833.

(2) *Ibid.*

(3) *Messenger de Gand* du 11 mai 1833.

Loocke, s'étant adressé au général Magnan, celui-ci prit précisément l'attitude que le baron de Lamberts avait prise dans sa déclaration du 3 mai 1831. « Vous me demandez protection pour vous » et les rédacteurs du *Messenger de Gand*, » disait le général, « Je » ne pourrais sans faiblesse et sans trahison vous l'accorder, et je » n'ai jamais connu ni l'une ni l'autre. Vos rédacteurs et vous, » vous vous êtes mis au-dessus des lois par vos provocations continuelles à la révolte et à la désobéissance. Par vos injures contre le roi, chef suprême de l'armée, vous avez blessé l'armée » dans son honneur et son affection ; l'armée vous l'a fait connaître. Par vos diatribes continuelles, vous avez soulevé l'indignation des honnêtes gens ; par vos attaques contre l'autorité » vous avez mis cette autorité dans l'impossibilité de vous protéger » contre les ressentiments que vous avez suscités. Placé entre les » Hollandais et vous, qui servez leurs projets, je ne puis vous » regarder que comme l'ennemi du pays et du roi que je » sers (1). » Nous avons cru devoir rappeler cet incident pour prouver que la vitalité de l'orangisme gantois ne tenait en aucune manière à la prétendue inflexibilité du gouverneur civil. Cette preuve, d'ailleurs, est aujourd'hui surabondante pour tous les hommes qui connaissent les archives de notre histoire contemporaine. Les révélations de P. Lebrocqy ont fait connaître l'organisation, les ressources et la persévérance du parti, persévérance telle qu'il survécut de quelques mois au traité de paix de 1839 et à l'abdication de Guillaume I^{er}.

Ce fut donc bien inutilement que les ministres, voulant essayer d'un dernier remède, consentirent enfin à éloigner le baron de Lamberts. Par arrêté royal du 21 septembre 1834, il fut nommé gouverneur de la province de Limbourg ; mais la complaisance du pouvoir, au lieu de désarmer ses ennemis, n'eut d'autre effet que de mécontenter vivement les meilleurs citoyens de la province. Le lendemain du départ du gouverneur, le *Journal des Flandres* se constitua l'organe de leurs regrets, dans les termes suivants : « Hier est parti de notre ville M. le baron de Lamberts... Tous » les hommes dévoués au Roi Léopold, tous ceux-là même qui » attachent encore du prix à la religion, au courage du magistrat, » à la probité et à l'honneur, accompagneront de leurs regrets un

(1) Lettre datée du 14 mai 1833. — Voy., pour ces événements, mes *Études sur le règne de Léopold I^{er}*, t. III, p. 6 et suiv.

» administrateur inébranlable dans l'accomplissement de ses de-
» voirs, au milieu du choc des partis et dans les circonstances les
» plus difficiles. On accuse souvent les gouvernements absolus
» d'être ingrats envers les hommes qui se sont dévoués pour les
» maintenir : les gouvernements constitutionnels se flétriront-ils par
» le même crime ? Voilà bientôt quatre ans que M. de Lamberts
» sauva la ville de Gand, la province et tout le royaume de la
» guerre civile : quelle récompense a-t-il reçue ? On a reculé
» l'époque où l'humble croix de fer lui sera décernée ; mais on a
» précipité le moment de son humiliation, en lui donnant à admi-
» nistrer une province beaucoup moins importante.... Que M. de
» Lamberts se console : les faveurs du pouvoir trompé et l'estime
» de quelques hommes à vues étroites ne méritent que les dédains
» de l'homme de bien ; elles ne sont d'aucun poids à côté de l'es-
» time et de la reconnaissance de tous les vrais patriotes (1). »
Continuant à partager toutes les illusions du cabinet de la Haye, les orangistes gantois se montrèrent plus que jamais résolus à persister dans leur propagande antinationale. Lorsque, deux années plus tard, l'ancien gouverneur de la Flandre orientale alla prendre les ordres du Roi au camp de Beverloo, le chef de l'Etat s'empressa de lui dire : « Vous aviez bien raison à Gand ! »

En arrivant à Hasselt, le baron de Lamberts eut du moins la consolation de s'y voir immédiatement entouré de sympathies universelles. Une brillante réputation de franchise, de loyauté, d'honneur et de patriotisme l'y avait précédé, comme jadis à Gand, et tous ses actes ne tardèrent pas à la confirmer d'une manière éclatante. Placé à la tête d'une province où la révolution avait été unanimement acceptée et où l'union patriotique de 1830 n'était pas encore brisée, sa carrière est désormais exempte d'incidents extraordinaires. Un seul instant, en 1839, lorsque le Roi Guillaume, vaincu par l'épuisement de ses ressources, consentit enfin à l'acceptation des *vingt-quatre articles*, il trouva l'occasion de manifester de nouveau la virilité de son caractère, l'ardeur de son dévouement et la ferveur de son patriotisme. Franchement uni au conseil provincial, il se plaça au premier rang des Limbourgeois qui se plaignaient de la mutilation de leur pays et de l'abandon de la rive droite de la Meuse. Mais l'arrêt était malheureusement sans appel ! L'Europe notifia ses ordres et la Belgique dut céder.

(1) *Journal des Flandres* du 2 octobre 1834.

Entouré de sa nombreuse et belle famille, le baron de Lamberts, qui avait conservé toute l'énergie de son organisation, jouissait d'une existence heureuse et paisible, lorsque, le 11 mai 1843, un billet laconique du ministre de l'intérieur (M. Nothomb) vint lui apprendre sa mise à la retraite. Aucun des procédés usités en pareille circonstance n'avait été observé à l'égard du noble vieillard ; aucun avertissement, aucun indice ne lui était parvenu de Bruxelles. Pour toute récompense d'une longue et utile carrière, le ministre se contentait de lui dire : « Le Roi gardera toujours » un bon souvenir des services que vous avez rendus au pays ; il » m'a chargé de vous en donner l'assurance. » Chevalier de l'Ordre de Léopold depuis le 12 juillet 1835, il n'obtint pas même une promotion à un grade supérieur ! Digne et ferme comme toujours, il ne put cependant s'empêcher d'écrire au ministre : « Il est infini- » ment rare d'avoir le bonheur de rendre un service signalé à son » pays ; il est plus rare encore de le voir méconnaître. Les hommes » qui tiennent à l'honneur ne sont pas insensibles à la déprécia- » tion de leurs services : j'en appelle à la nation belge, non de ma » mise à la retraite, — mon âge me donne droit au repos, — mais » du défaut de procédés qui l'accompagne. » Ces sentiments étaient naturels ; ils étaient partagés par tous les habitants du Limbourg. Quand un fonctionnaire expose sa position, sa vie et l'avenir de sa famille pour sauver l'ordre légal, le moins qu'on puisse faire, c'est de lui témoigner les égards qu'on montre à tant d'autres qui ne servent l'État que pour participer aux largesses officielles.

Le baron de Lamberts n'avait aucune des qualités qu'on prise dans les régions de la bureaucratie supérieure. Il obéissait aux ordres qu'on lui transmettait de Bruxelles ; mais, chaque fois que l'ordre reçu blessait ses idées ou contrariait ses vues, il ne manquait jamais d'émettre son avis avec une rude franchise. La flatterie, la dissimulation et l'obséquiosité n'entraient pas dans ses calculs et ne se manifestaient point dans sa correspondance avec les ministres. Il suffisait de le voir une seule fois pour s'assurer de la trempe de son caractère. Sa taille imposante, ses traits réguliers et fortement accentués, ses yeux noirs et brillants, son large front ombragé de magnifiques cheveux blancs, tout en sa personne portait l'empreinte du courage, de la résolution et de la franchise. Les hommes de cette catégorie n'obtiennent jamais les faveurs que d'autres vont chercher dans la poussière des antichambres. Il n'en faut pas davantage pour expliquer la précipitation du ministre et

l'absence de toute récompense au moment de la mise à la retraite.

Cette retraite n'en fut pas moins honorable et digne. Passant une grande partie de l'année au château de Terkeelen, l'ancien gouverneur put s'apercevoir que la perte de l'influence administrative n'avait en rien diminué le respect et l'attachement que lui avaient voué les populations du Limbourg. Ce fut dans ce domaine de sa famille qu'il mourut le 1^{er} septembre 1849. Sa mort fut digne de sa vie. Calme, résigné, consolant sa famille en pleurs, il rendit son âme à Dieu avec cette foi vive et cette espérance sans bornes qui caractérisent les derniers instants des chrétiens d'élite.

Son nom ne périra pas dans les annales de la patrie. Chaque fois que l'historien voudra redire aux générations futures les événements mémorables qui amenèrent la régénération politique du pays, le nom du baron Werner-Joseph de Lamberts se présentera sous sa plume comme le symbole de l'honneur, du courage et du dévouement des patriotes de 1830.

NOTE SUR LA FAMILLE DES BARONS DE LAMBERTS.

La famille de Lamberts, originaire de la Westphalie, est ancienne et illustre. Elle a reçu le titre de baron dans la personne de Rodolphe de Lamberts, créé baron du Saint-Empire par l'Empereur Maximilien I^{er}, le 23 novembre 1497 (1).

La branche de Lamberts-Knappenbourg est éteinte. L'ancien château de ce nom subsiste encore, et l'on y voit les armes de la famille sculptées sur le fronton. Il est passé par les femmes dans la maison de Heinsberg, qui le possède aujourd'hui.

Herman, baron de Lamberts, ayant recueilli par héritage la seigneurie de Cortenbach, joignit ce nom au sien, en 1685, et vint habiter la Belgique. Né en 1650, seigneur d'Einrathoff, de Walbourg, etc., il épousa Ludgarde de Nutten, dont le père était résident de Son Altesse impériale l'Electeur de Cologne. Ils eurent quatre filles et un fils. Deux filles furent religieuses. Une troisième épousa le baron Vandervelden, lieutenant-général et gouverneur de Termonde au service de l'Empereur d'Allemagne. Une quatrième donna sa main au baron de Frichapelle, écuyer à la cour de Hanovre. Le fils était :

Léonard-Hiéronyme, baron de Lamberts-Cortenbach, etc. Né en 1686, il épousa, en premières noces, Ermeline baronne de Surlet, dame de Bergilez, une des douze paires du comté de Namur, dont il fit le relief en 1714. De ce mariage il eut un fils et trois filles. L'une de celles-ci épousa le baron

(1) *Annuaire de la noblesse belge*, 1850, p. 116.

de Millius, qui fut chambellan de l'Empereur d'Allemagne; la seconde épousa le baron de Halberg; la troisième, le chevalier de Reul. Son fils :

Antoine Ulric, né en 1716, baron de Lamberts-Cortenbach, seigneur de Bergilez, pair du comté de Namur, seigneur du pays de Rotzelaer, vicomte de Montenaeken, épousa la comtesse de Méan, dame de Beaurieux, sœur du prince de Liège, dont il n'eut pas d'enfants.

En secondes noces Léonard Hiéronyme, baron de Lamberts-Cortenbach, etc., épousa la comtesse Georgine d'Aspremont-Lynden, dame de Crèvecœur, dont il eut :

George-Xavier, baron de Lamberts-Cortenbach, né en 1722, qui servit pendant vingt années en Espagne, comme capitaine de cavalerie dans les gardes-wallones. Devenu l'aîné de la famille, il épousa, en 1761, la baronne de Veyder-Malsberg, du pays de Luxembourg. Ses fils furent :

1. Ernest, baron de Lamberts-Cortenbach, membre de l'Ordre équestre et des États provinciaux du Limbourg jusqu'à la révolution de 1830.

2. Frédéric, baron de Lamberts-Cortenbach, qui fit ses premières armes contre l'Autriche dans les rangs de l'armée brabançonne. Il servit plus tard dans les gardes wallones d'Espagne et y obtint le grade de lieutenant-colonel. L'Empereur Napoléon I^{er} lui offrit le même grade dans son armée; mais, voulant rester fidèle aux Bourbons, il se retira définitivement du service et mourut célibataire.

3. Henri, baron de Lamberts-Cortenbach, officier dans les gardes wallones d'Espagne, assassiné par une bande d'insurgés à Molina, en Catalogne.

4. Gobert, baron de Lamberts-Cortenbach, officier au service de l'Autriche, tué à la bataille de Lintz.

5. Werner-Joseph, baron de Lamberts-Cortenbach, qui fut gouverneur de la Flandre orientale et du Limbourg, chevalier de l'Ordre de Léopold et décoré de la Croix de Fer. Il épousa, en 1818, Marie-Thérèse de Bex, fille du chevalier de Bex, dernier du nom. Il eut neuf enfants :

Marie-Louise, Marie-Rosine, Marie-Françoise-Caroline, Marie-Clotilde-Joséphine, Léon-Christian-Ferdinand, Frédéric-Alphonse-Joseph, Sophie-Clotilde-Marie-Louise, Marie-Joseph-Rodolphe, Joseph-Léon-Ferdinand.

Les armes de la famille de Lamberts-Cortenbach sont : *Ecartelé : au 1 et au 4, d'argent au lion de gueules issant de la pointe du flanc senestre du quartier, tenant en sa patte droite un anneau d'or ; au 2 et au 3, d'or à la demi-aigle éployée de sable mouvante du flanc senestre du quartier ; parti de même à la fasce de gueules ; sur le tout : un écusson d'or à trois bandes de gueules, couronné d'or, qui est CORTENBACH. — COURONNE : de comte, néerlandaise. — SUPPORTS : deux sauvages tenant des bannières aux armes de Cortenbach (1).*

(1) *Annuaire de la noblesse*, 1849.

